PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 10 juin 2026, Hôtel de Ville de Sierre

(18h30)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

1. **Appel des Conseillères et Conseillers généraux**

2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 février 2026**

3. **Comptes 2025 de la Ville de Sierre**

   a. Rapport de la commission de gestion
   b. Entrée en matière
   c. Lecture des comptes et discussion de détail
   d. Discussion générale
   e. Votation finale sur les comptes 2025

4. **Octroi d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement du 04.06.2003 pour la réalisation du projet de pompage de Tschüdangna et de ses mesures de compensation**

   a. Rapport de la commission de gestion
   b. Entrée en matière
   c. Discussion générale
   d. Votation finale

5. **Modification du règlement du Conseil général**

   a. Rapport de la commission ad hoc
   b. Entrée en matière
   c. Discussion générale
   d. Votation finale

6. **Postulat « Pour l'introduction d'un abonnement de bus gratuit pour l'ensemble des écoliers en scolarité obligatoire domiciliés et scolarisés dans la commune de Sierre »**

   a. Développement du postulat
   b. Votation

7. **Postulat « Pour des toilettes accueillantes à Sierre »**

   a. Développement du postulat
   b. Votation

8. Postulat « Pour la gratuité totale et équitable du repas de la Sainte Catherine »

a. Développement du postulat
b. Votation

9. Interpellation relative à la relocalisation des barbecues publics de Condémines

10. Interpellation relative à Sous-Géronde

11. Informations de la Municipalité

12. Divers

Yann SANTSCHI
Président du Conseil général

Yann SANTSCHI
Bonsoir à vous tous. Il est 18h30 et nous débutons avec le plénum. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chères citoyennes, chers citoyens. Au nom du bureau du Conseil général, je vous souhaite la bienvenue dans la Grande Salle de l'Hôtel de Ville pour le second plénum ordinaire de 2026. Je salue et remercie le public présent dans la salle ce soir. Pour les personnes du public qui assisteraient pour la première fois à une séance du Conseil général, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance. Je vous demande donc d'observer le silence durant les débats. J'ai deux petits rappels à l'intention de tous : le premier, n'oubliez pas de réactiver la sonnerie de vos téléphones portables à la fin de la séance et le second, pour ceux qui vont prendre la parole : parlez bien dans le micro, sinon c'est inaudible sur l'enregistrement. Certaines personnes se sont excusées à l'avance de leur absence. Alors je nomme M. Frédéric FAVRE du groupe Les Verts, qui ne sera pas avec nous pour des raisons professionnelles et Madame la conseillère municipale Jennifer GENOUD-EPINEY, pour des raisons médicales et à qui je souhaite un prompt rétablissement. Je salue M. Jessy RUDAZ de la fiduciaire Fidag qui a révisé les comptes. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, vous avez été convoqués et avez reçu les documents utiles dans les délais prescrits par notre règlement. Voici donc l'ordre du jour que le bureau a établi en collaboration avec le Conseil municipal :

1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 février 2026
3. Comptes 2025 de la Ville de Sierre
   a. Rapport de la commission de gestion
   b. Entrée en matière
   c. Lecture des comptes et discussion de détail
   d. Discussion générale
   e. Votation finale sur les comptes 2025
4. Octroi d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement du 04.06.2003 pour la réalisation du projet de pompage de Tschüdangna et de ses mesures de compensation
   a. Rapport de la commission de gestion
   b. Entrée en matière
   c. Discussion générale
   d. Votation finale
5. Modification du règlement du Conseil général
   a. Rapport de la commission ad hoc
   b. Entrée en matière
   c. Discussion générale
   d. Votation finale
6. Postulat « Pour l'introduction d'un abonnement de bus gratuit pour l'ensemble des écoliers en scolarité obligatoire domiciliés et scolarisés dans la commune de Sierre »

a. Développement du postulat
b. Votation

7. Postulat « Pour des toilettes accueillantes à Sierre »
   a. Développement du postulat
   b. Votation
8. Postulat « Pour la gratuité totale et équitable du repas de la Sainte Catherine »
   a. Développement du postulat
   b. Votation
9. Interpellation relative à la relocalisation des barbecues publics de Condémines
10. Interpellation relative à Sous-Géronde
11. Informations de la Municipalité
12. Divers

Y a-t-il des interventions concernant l'ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, cet ordre du jour est considéré comme accepté.

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Yann SANTSCHI
Nous passons donc au point 1 de cet ordre du jour, l'appel des conseillères et conseillers généraux. La parole est au secrétaire, M. SABINO, pour procéder à l'appel des conseillères et conseillers généraux.

Tony SABINO
Merci. *(Il procède à l'appel des conseillers généraux).* Nous sommes 53.

Yann SANTSCHI
Merci M. SABINO.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 25 FEVRIER 2026

Yann SANTSCHI
Nous pouvons donc passer au point 2 de l'ordre du jour, approbation du P.V. de l'assemblée ordinaire du 25 février 2026. Est-ce que quelqu'un a des observations à formuler concernant ce P.V. ? Comme ce n'est pas le cas, ce procès-verbal est considéré comme accepté. Merci à Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue et la rédaction de ce P.V. et à M. SABINO pour la relecture attentive de ce document.

3. COMPTES 2025 DE LA VILLE DE SIERRE

Yann SANTSCHI
Nous arrivons au point 3 de notre ordre du jour, comptes 2025 de la Ville de Sierre. Les comptes 2025 de la Ville de Sierre ont été analysés en détail par la commission de gestion. Merci à son président, M. Julien BENEY, ainsi qu'à tous ses membres pour leur engagement et la qualité du travail fourni.

a. Rapport de la commission de gestion

Yann SANTSCHI
Point 3a, rapport de la commission de gestion. Selon l'article 21 alinéa 7 de notre règlement, seules les conclusions seront lues, sauf décision contraire du Conseil général. Est-ce que quelqu'un souhaiterait la lecture intégrale des 38 pages de ce rapport ? Puisque tel n'est, heureusement, pas le cas, la parole est au rapporteur de la commission de gestion, M. VETTER, pour la lecture des conclusions du rapport.

Yann VETTER
Merci Monsieur le Président. Afin de mener à bien leur mandat, les membres de la Cogest ont analysé les comptes 2025 de la Ville de Sierre, ont adressé plusieurs questions aux différents

services et ont rencontré M. BERTHOD, président de la ville, M. EMERY, secrétaire municipal et Mme DE ANGELIS, secrétaire municipale adjointe. La Cogest tient à remercier toutes les personnes qui se sont mises à sa disposition dans le cadre de son analyse financière. La commission de gestion félicite la Municipalité pour la bonne tenue des comptes 2025. Elle relève un bénéfice de CHF 983'349.– auquel on peut ajouter CHF 1'500'000.– de réserve de politique budgétaire. La Ville a donc dégagé un résultat positif de CHF 2'483'349.– alors que le budget prévoyait une perte de CHF 3'782'450.--. Cette différence est due aux éléments suivants :

- des recettes fiscales en augmentation de +2,5 millions par rapport au budget, malgré une diminution de -2,2 millions par rapport aux comptes 2024 ;
- des recettes nettes d'aménagements de production en augmentation de +1,4 million par rapport au budget, malgré une diminution de -1,9 million par rapport aux comptes 2024 ;
- la participation des assurances pour la crue du Rhône à hauteur de +1,2 million ;
- une succession non réclamée à défaut d'héritier de 0,8 million.

Toutefois, la commission de gestion relève une augmentation des charges de +1,8 million par rapport à ce qui avait été budgétisé. Cela s'explique entre autres par des charges obligatoires cantonales en augmentation de CHF 980'000.– par rapport au budget. La marge d'autofinancement s'élève, en 2025, à CHF 16'119'399.–, en progression de CHF 7'209'949.– par rapport au budget et de CHF 1'198'831.– par rapport aux comptes 2024. C'est un signal positif pour les finances communales. Concernant les investissements, les comptes 2025 affichent un dépassement de CHF 5'451'713.– lié à des travaux qui ont pu être réalisés plus rapidement que planifiés. La Cogest accepte le rapport sur les comptes 2025 de la Ville de Sierre à l'unanimité et propose au Conseil général d'accepter l'entrée en matière ainsi que les comptes 2025 de la Ville de Sierre.

Yann SANTSCHI
Merci M. VETTER. Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ?

Pierre BERTHOD
Oui, soit maintenant, soit après les chefs de groupes. Mais volontiers Monsieur le Président. Et puis, je profite de cette première prise de parole pour, à mon tour, vous adresser les bonnes salutations du Conseil municipal, aux conseillères et conseillers généraux, aux membres du public et aux représentants de la presse. Et je profite de cette prise de parole pour excuser l'absence de notre collègue Jennifer GENOUD, qui est empêchée pour raison médicale et qui ne pourra pas être avec nous ce soir. Cependant, concernant les comptes de 2025, et en préambule, comme écrit dans notre message, ces bons résultats, vous l'avez entendu aussi de la part de la Cogest, sont réjouissants : ils permettent à notre Ville de continuer sa politique d'investissement et de prestations à l'intention de notre population. Ils démontrent également une bonne attractivité de notre commune, tant pour les personnes physiques que pour les entreprises. Ceci étant, les résultats de 2025 ne doivent pas nous laisser aller à un relâchement dans l'exigence d'une bonne tenue des dépenses publiques, car, comme vous le savez, les recettes, qu'elles soient fiscales ou d'autre nature, sont soumises à des facteurs dont nous n'avons pas une complète maîtrise. D'une part, ces éléments doivent être considérés dans un contexte économique qui demeure par nature incertain et susceptible d'évolution rapide. Les fluctuations conjoncturelles ainsi que la progression de certaines charges sur lesquelles la Commune dispose de marges de manœuvre limitées appellent à maintenir une approche mesurée. Notons également que le budget 2025 avait été élaboré durant l'été 2024, dans un contexte marqué, vous vous en souvenez, par la gestion des conséquences des crues du Rhône sur les exercices 2024 et 2025. Cet événement engendrait des coûts nets globaux de 1,3 million. Les charges résiduelles pourront encore être enregistrées en 2026, bien que de manière plus limitée. Des incertitudes subsistent notamment quant à une éventuelle subvention cantonale au coût des mesures d'urgence, principe qui doit encore être décidé par les instances cantonales. Cela étant, vous l'avez entendu également, les recettes fiscales ainsi que celles issues des aménagements de production électrique sont supérieures au budget et permettent également d'effectuer des provisions et réserves qui seront assurément utiles pour les années futures. Je remercie également les services de l'administration pour leur gestion rigoureuse et adresse également mes remerciements à la commission de gestion pour son travail et son analyse.

Yann SANTSCHI
Merci Monsieur le Président.

b. <u>Entrée en matière</u>

Yann SANTSCHI
Nous passons au point 3b, entrée en matière. La parole est maintenant à vous, chers collègues. M. GERMANN.

Dominique GERMANN
Monsieur le président du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville, Madame et Messieurs les membres du Conseil municipal, chères et chers collègues. Le Groupe PLR constate avec satisfaction que les comptes 2025 de la commune de Sierre - à l'instar des trois précédents exercices - présentent un excédent au lieu d'un déficit attendu de CHF 3,8 millions. Nous relevons également l'excellent niveau des investissements qui approchent ceux de l'année 2018, année record de la dernière décennie. Notre satisfaction est cependant modérée si l'on considère que ce bon résultat dépend en grande partie d'éléments non prévus :

- l'impôt à la source dont les imprécisions d'estimation par le canton interrogent ;
- les revenus nets liés aux aménagements de production dont les fluctuations sur le moyen et long terme rendent cette ressource financière aléatoire ;
- enfin, une succession de l'ordre de CHF 800'000.– tombée du ciel.

Cette satisfaction mitigée est encore restreinte par l'examen de quelques données qui nous paraissent moins réjouissantes :

- la charge du personnel a augmenté de 15 % durant les 5 derniers exercices malgré une inflation, pour la même période, de l'ordre de 7,4 % ;
- les charges de transfert – nous avons déjà évoqué ce problème ici au moment de la discussion sur le budget 2026 – ces charges ont progressé en un an de 4 % ;
- les recettes de l'impôt sur le revenu et sur le bénéfice qui sont toutes deux en recul très sensible ;
- plusieurs indicateurs financiers se sont péjorés ces dernières années, notamment le taux d'endettement net, le degré d'autofinancement, la dette brute, la dette par habitant , etc.;
- ajoutons enfin que le drame de Crans-Montana aura sans doute aucun des conséquences financières non négligeables, mais nécessaires, pour une remise aux normes de sécurité de différents bâtiments publics.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que saluer la sagesse de notre exécutif, dans ses conclusions, qui entend poursuivre une politique financière fondée sur la prudence. Et le groupe PLR souhaite évidemment que ces mots soient suivis d'actes. Le groupe PLR accepte l'entrée en matière et, en votation finale, il acceptera les comptes 2025 de la Ville tels que présentés. Enfin, je remercie la commission de gestion, son président et son rapporteur pour l'excellent travail accompli. Merci.

Yann SANTSCHI
Merci M. GERMANN. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? M. ZUBER.

Jérémie ZUBER
Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux. Au nom du groupe du Centre, je tiens tout d'abord à remercier la commission de gestion pour le travail conséquent réalisé dans l'examen de ces comptes. Le rapport présenté est complet, sérieux et nous permet de disposer d'une vision claire de la situation financière de notre Commune. Nous relevons avec satisfaction que l'exercice 2025 se termine sur un résultat positif de près d'un million de francs, alors que le budget prévoyait un déficit important. Cette amélioration de plus de 4,7 millions mérite d'être soulignée. Nous saluons également la solide capacité d'autofinancement de la Ville, qui dépasse les 16 millions. Cet indicateur démontre que Sierre dispose des moyens nécessaires pour poursuivre les investissements indispensables à son développement tout en maintenant des finances saines. Cette performance est d'autant plus remarquable qu'elle intervient dans une année marquée notamment par les conséquences des crues du Rhône ainsi que par plusieurs dossiers d'envergure pour notre Commune. Nous pouvons nous réjouir de cette situation favorable. Elle ne doit toutefois pas nous faire oublier que les Communes évoluent dans un environnement où les imprévus peuvent rapidement avoir un impact important sur les finances publiques. Les événements récents nous l'ont rappelé. Il est donc essentiel de poursuivre une

gestion responsable et prévoyante afin de préserver nos marges de manœuvre et de garantir, sur le long terme, la capacité de notre Commune à répondre aux besoins de la population. C'est dans cet esprit que le groupe du Centre acceptera l'entrée en matière, puis les comptes 2025.

Yann SANTSCHI
Merci M. ZUBER. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Mme REICHEN.

Nadine REICHEN
Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville, chers collègues. Le groupe UDC prend acte des comptes 2025. Un excédent de CHF 983'000.– là où le budget annonçait un déficit de 3,8 millions, voilà une bonne surprise et nous tenons d'emblée à saluer la rigueur avec laquelle ces comptes ont été tenus. Mais une fois passé ce premier soulagement, regardons ce qui se cache derrière ce chiffre et ce que nous réserve l'avenir. Ce résultat dépasse certes de peu les CHF 829'000.– de 2024, mais l'amélioration n'est qu'apparente, et cela pour deux raisons. D'abord, il repose sur près de 2 millions de recettes uniques, à savoir l'acompte d'assurance versé après les crues du Rhône (1,2 million) et une succession sans héritier (0,8 million), deux rentrées qui par nature ne se reproduiront pas. Ensuite, la Ville a doté ses réserves de CHF 600'000.– de moins qu'en 2024, réserve de politique budgétaire et fonds Énergie et climat confondus, ce qui soutient d'autant le résultat affiché. Une fois ces deux effets neutralisés, l'exercice 2025 ressort en réalité en dessous de 2024. Le bouclement reste donc positif et nettement meilleur que le budget, mais le résultat de fond, lui, se dégrade. C'est ce mouvement de fond qui nous préoccupe et nous y voyons trois fragilités. La première tient à la nature même de nos recettes, qui dépendent étroitement de l'industrie. L'impôt à la source progresse, c'est vrai, porté notamment par les nombreux employés de la Lonza domiciliés à Sierre. La rentrée est appréciable, mais elle reste volatile et n'est pas une garantie d'avenir car ces travailleurs ne disposent pas de permis durables. Et surtout, dans le même temps, l'impôt sur le bénéfice des entreprises a reculé de 2 millions, un recul dû à l'impact des crues du Rhône sur les résultats de nos sociétés et qui va se maintenir durant les prochaines années. La deuxième fragilité concerne les charges, surtout celles qu'elle pilote directement, son personnel comme ses biens et services. La Commune a maîtrisé ses dépenses, et c'est à mettre à son crédit. La vraie pression vient d'ailleurs : le canton, à lui seul, nous impose près d'un million de charges obligatoires supplémentaires. Voilà où le bât blesse. Nous tenons nos dépenses, mais nous perdons la main sur les coûts reportés et factures décidées à l'échelon supérieur. La troisième fragilité concerne la sécurité incendie suite au dramatique incendie de Crans-Montana du 1er janvier :la mise aux normes strictes exigée par le canton via l'Office cantonal du feu de l'ensemble de notre parc immobilier, l'engagement d'une nouvelle chargée de sécurité et sans compter que nous devrons certainement financer des investissements de mise en conformité. La sécurité de la population n'est pas négociable, ne se discute pas et nous en sommes les premiers convaincus. Mais ces dépenses, aujourd'hui difficiles à chiffrer, doivent être anticipées avec rigueur afin qu'elles ne pèsent pas lourdement sur nos prochains budgets. Ces trois constats pointent dans la même direction. Avec un budget 2026 qui annonce déjà 4,7 millions de déficit nous devons rester vigilants et prudents. C'est dans cet esprit et en remerciant l'administration pour son travail, que le groupe UDC accepte l'entrée en matière. Je vous remercie de votre attention.

Yann SANTSCHI
Merci Mme REICHEN. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? M. ROBYR.

Fabien ROBYR
Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Le groupe socialiste a pris le temps d'étudier les comptes 2025 de la Ville de Sierre. Nous nous réjouissons du bénéfice dégagé à hauteur de CHF 980'000.–, ainsi que du versement de 1.5 million à la réserve de politique générale. Plusieurs millions en plus du budget, c'est déjà quelque chose de remarquable. Le groupe retient, en substance, que les comptes de la Ville sont correctement tenus, particulièrement en ce qui concerne les charges qui sont sous sa gestion. En revanche, les charges liées, imposées par le canton, continuent d'augmenter, ce qui doit nous préoccuper. A cet égard, nous invitons tous les députés de la Ville à se mobiliser autour de cette problématique, cette problématique qui étrangle nos Communes et nos Villes, bien au-delà du cas sierrois. En ce sens, le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière et les comptes. Je vous remercie de votre attention.

Yann SANTSCHI
Merci M. ROBYR. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Mme WASSMER.

Christelle WASSMER
Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues du Conseil général. Le groupe Vert a pris connaissance des analyses et des commentaires de la commission de gestion à propos des comptes 2025. Dans l'ensemble, nous nous réjouissons que la Ville de Sierre ait réalisé des bénéfices plus importants que prévus et que sa marge d'autofinancement ait progressé. L'impact restreint des crues du Rhône sur les comptes de résultat de la Commune nous a surpris, mais soulagés. À notre avis, il faut rester lucides sur la précarité de cette évolution. Le rapport sur les comptes de l'année écoulée est un instrument utile pour les Conseillers généraux, car il nous permet de comprendre les raisons pour lesquelles la Ville a utilisé l'argent du budget d'une certaine manière plutôt qu'une autre. Pour citer un exemple, j'ai trouvé utile d'apprendre à faire la distinction entre la provision en lien avec l'événement des crues du Rhône 2024 et une provision pour risque environnementaux liés à des sites pollués. C'est des choses, quand on les regarde de près ça peut nous sensibiliser au fonctionnement de la Ville. Je remercie la Cogest d'avoir mené l'enquête pour faire remonter au Conseil général ce genre d'informations. On va accepter l'entrée en matière et puis on acceptera aussi les comptes.

Yann SANTSCHI
Merci Mme WASSMER. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ?

Pierre BERTHOD
Très rapidement, mais j'aimerais déjà remercier les différents chefs de groupe qui se sont exprimés, pour la sagesse de vos propos. Je crois que vous nous rejoignez, nous nous rejoignons finalement dans les différents constats. J'ai noté quelques éléments qui ont été mis en exergue. Il est clair que d'une part, sur les recettes fiscales, vous le savez, notre structure d'entreprise est telle que quelques entreprises génèrent de grosses sommes de revenus fiscaux et - vous l'avez relevé comme nous l'avons relevé - qu'une série de ces entreprises ont été soumises aux crues du Rhône et vont pouvoir défalquer une partie de leurs bénéfices durant les prochains exercices, ce qui est un souci que nous partageons. Concernant les augmentations de charges de personnel, indépendamment finalement du renchérissement que l'on a suivi en tant qu'employeur, je dirais responsable, et aussi dans le souci d'accompagner notre administration quand on a des échanges pour les budgets, pour les comptes, lors des différentes séances d'information ou lorsque on traite des postulats, des interpellations… enfin on voit aussi qu'il y a un recours à la collectivité publique, des attentes envers les Communes, envers la structure étatique qui sont de plus en plus nombreuses et il n'est jamais de notre volonté d'accroître une administration pour qu'elle se tourne les pouces. Au contraire, nous avons du personnel qui travaille énormément au quotidien, mais il faut trouver les bons équilibres avec, vous le savez aussi, les futurs départs à la retraite d'un certain nombre de cadres et de chefs de services qui vont obliger à ce qu'il y ait une agilité au sein de notre administration. Tous les groupes ont relevé les charges cantonales qui sont en augmentation et c'est un souci, là aussi récurrent, qu'on vous a partagé et que je ne puis que vous partager. Je rejoins le chef du groupe du parti socialiste concernant l'importance que la députation, les députations, soient sensibilisées et aient les bonnes informations sur tous ces postes où finalement les Communes se retrouvent face à des obligations de payer des factures imposées sur des décisions qui sont prises aux échelons cantonaux, souvent par l'exécutif ou l'administration cantonale. C'est un vrai souci et vous l'avez tous relevé, je crois, qui n'est pas uniquement pour la Ville de Sierre, mais pour toutes les Communes valaisannes. Concernant l'impact des crues du Rhône, s'il peut sembler anodin, moi, en ma qualité de président, je ne peux qu'escompter tout de même et sans aucune jalousie vis-à-vis d'autres événements extrêmes ou d'autres Communes, mais que le canton du Valais participe financièrement à une partie des coûts que nous avons eus. Vous l'avez compris, ou en tout cas, je l'ai peut-être trop rapidement écrit en préambule, mais que pour l'heure, il n'y a pas encore eu de décision cantonale pour soutenir les Communes qui, en 2024, ont subi l'inondation du Rhône. Et pour finir, vous dire qu'effectivement, merci, Mme WASSMER, de relever la qualité du fascicule, le fascicule des comptes, qui est un grand travail, une mine d'informations, et vous trouvez énormément d'informations, si vous avez le courage ou la passion, finalement, de le lire *in extenso* pour comprendre le fonctionnement d'une administration, que ce soit pour les budgets et aussi pour les comptes ; ce document, qui

est une obligation légale, donne énormément d'informations sur le fonctionnement d'une Commune et cela dans la transparence nécessaire et heureuse de notre démocratie. Merci Monsieur le Président.

Yann SANTSCHI
Merci Monsieur le Président. Nous pouvons maintenant passer au vote sur l'entrée en matière. Pour rappel, les voix du bureau sont comptées par la scrutatrice du groupe les Verts. Veuillez également annoncer les chiffres le plus clairement possible. Les nombres 6, 8 et 10 ont la fâcheuse tendance de se ressembler passé une certaine distance. Les scrutateurs sont priés de se tenir prêts au comptage. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptez l'entrée en matière, levez la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

c. Lecture des comptes et discussion de détail

Yann SANTSCHI
Nous passons donc au point 3c, lecture des comptes et discussion de détail. Veuillez s'il vous plaît prendre votre fascicule des comptes. Nous procéderons à la lecture des comptes chapitre par chapitre. Je vous prie d'intervenir, s'il y a lieu, au moment du chapitre concerné. Nous débutons avec l'aperçu du bilan au 31.12.2025 à la page 17. Y a-t-il des questions ? Nous continuons avec les comptes détaillés, à partir de la page 27, qui débutent avec les comptes de résultats. Chapitre « 0 Administration générale », pages 27 à 30. Y a-t-il des questions ? Chapitre « 1 Ordre et sécurité publics, défense », pages 31 à 34. Des questions ? Chapitre « 2 Formation », pages 35 à 39. Des questions ? Chapitre « 3 Culture, sport et loisirs », pages 40 à 46. Des questions ? Chapitre « 4 Santé », page 47. Des questions ? Chapitre « 5 Prévoyance sociale », pages 48 et 49. Y a-t-il des questions ? Chapitre « 6 Transports et télécommunications », pages 50 à 52. Des questions ? Chapitre « 7 Protection environnement et aménagement territoire », pages 53 à 56. Y a-t-il des questions ? Chapitre « 8 Economie publique », pages 57 et 58. Des questions ? Et finalement chapitre « 9 Finances et impôts », pages 59 à 62. Avez-vous des questions ? Nous continuons avec les comptes des investissements. Chapitre « 0 Administration générale », page 63. Y a-t-il des questions ? Chapitre « 1 Ordre et sécurité publics, défense », page 63. Des questions ? Chapitre « 2 Formation », à la page 64. Des questions ? Chapitre « 3 Culture, sport et loisirs », à la page 65. Des questions ? Chapitre « 6 Transports et télécommunications », page 66. Y a-t- il des questions ? Chapitre «7 Protection environnement et aménagement territoire », pages 67 et 68. Des questions ? Et pour terminer chapitre « 8 Economie publique », page 69. Y a-t-il des questions ?

d. Discussion générale

Yann SANTSCHI
Alors comme tout est parfaitement clair, nous pouvons passer au point 3d, discussion générale. La parole est à l'assemblée. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?

e. Votation finale sur les comptes 2025

Yann SANTSCHI
Personne ne souhaite s'exprimer, donc nous passons directement à la votation finale sur les comptes 2025. Les scrutateurs sont priés de se tenir prêts au comptage. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptez les comptes 2025 de la Ville de Sierre, levez la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. **Les comptes 2025 de la Ville de Sierre sont acceptés à l'unanimité.**

4. OCTROI D'UN CREDIT COMPLEMENTAIRE AU CREDIT D'ENGAGEMENT DU 04.06.2003 POUR LA REALISATION DU PROJET DE POMPAGE DE TSCHÜDANGNA ET DE SES MESURES DE COMPENSATION

Yann SANTSCHI
Nous passons donc au point 4 de l'ordre du jour, octroi d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement du 04.06.2003 pour la réalisation du projet de pompage de Tschüdangna et de ses mesures de compensation.

a. <u>Rapport de la commission de gestion</u>

Yann SANTSCHI
Point 4a, rapport de la commission de gestion. Selon l'article 21 alinéa 7 etc. etc. Est-ce que quelqu'un souhaite qu'on lise tout le rapport ? Ce n'est pas le cas, alors la parole est à M. VETTER, pour la lecture des conclusions.

Yann VETTER
Merci Monsieur le Président. Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. La commission de gestion a analysé la demande d'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 2'121'442.– pour la réalisation du projet de pompage de Tschüdangna et de ses mesures de compensation sur la base des documents transmis par la Municipalité, ainsi que des réponses fournies par les services de la ville. Ce crédit complémentaire vient s'ajouter au crédit d'engagement de CHF 3'500'000.– accepté par le Conseil général en 2003 ainsi qu'au crédit complémentaire de CHF 989'373.– accepté par le Conseil municipal en 2010. Le crédit total du projet s'élèverait donc à CHF 6'610'815.–. La commission considère ce projet comme nécessaire afin d'assurer l'approvisionnement en eau potable de la commune. En l'état actuel, la Municipalité ne serait pas en mesure de garantir l'accès à l'eau en cas de problème sur les installations de pompage de la Raspille. De plus, le surplus d'eau venant de la commune de Grône n'est pas garanti après 2028, le contrat d'achat avec OIKEN arrivant à son terme. Il est à noter que le contexte régulatoire sur la denrée alimentaire qui régit la distribution d'eau potable exige une sécurité et surtout une diversité d'approvisionnement. Ce projet est à même de remplir ces exigences. La commission restera cependant attentive à l'évolution des tarifs de l'eau potable ainsi qu'à l'évolution du fonds d'auto-financement y relatif. Elle restera également attentive au développement du projet de compensation de Kalkofen, ce dernier étant actuellement suspendu en raison d'une surveillance de la stabilité des piles du pont affaiblies par les inondations de l'été 2024. En conclusion, la Cogest recommande au Conseil général :
- d'entrer en matière sur l'objet ;
- d'accepter, en application de l'art. 77, al. 2 de la loi sur les Communes (LCo) du 05.02.2004, le crédit complémentaire de CHF 2'121'442.– pour le projet de pompage de Tschüdangna et des mesures de compensation l'accompagnant,
- d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire relevant de sa compétence, conformément à l'art. 17 al. 1 lettre c de la LCo,
- d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences, conformément à l'art. 17. al. 1 lettre e de la LCo.

La Cogest accepte le rapport à l'unanimité.

Yann SANTCHI
Merci M. VETTER. Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ?

<u>Pierre BERTHOD</u>
Très rapidement pour remercier la commission de gestion, là aussi,i pour son travail sur ce dossier qui est un long dossier, vous l'avez compris, qui date de 2003. Donc on est heureux de pouvoir enfin conclure et commencer finalement, ou continuer, ces travaux qui permettent, vous l'avez bien compris, d'assurer la sécurisation de notre réseau d'eau avec une diversification des sources d'approvisionnement. Il en va de notre eau potable. Merci à la commission de gestion et nous restons à disposition si d'éventuelles questions viennent du plénum.

Yann SANTSCHI
Merci Monsieur le Président.

b. <u>Entrée en matière</u>

Yann SANTSCHI
Nous passons au point 4b, entrée en matière. La parole est maintenant à vous chers collègues. M. GERMANN.

Dominique GERMANN
Merci Monsieur le Président. Le groupe PLR a pris connaissance de la demande d'octroi d'un crédit complémentaire pour la réalisation du projet de pompage de Tschüdangna et de ses mesures de compensation. Nous avons particulièrement apprécié la séance d'information très complète du 15 avril dernier qui nous a permis de bien préparer cet objet. Les membres de notre groupe se réjouissent de la concrétisation d'un projet lancé il y a plus de 25 ans, projet qui permettra de mieux assurer notre approvisionnement en eau potable. Nous partageons les conclusions de la Cogest et acceptons donc l'entrée en matière et, au vote final, nous accepterons également l'octroi de ce crédit complémentaire de 2,1 millions. Notre seul regret dans ce dossier, dont la composante environnementale est évidente, s'adresse au bureau de notre Conseil général qui aurait dû, de notre point de vue, mandater également la commission de développement durable pour son examen. Merci.

Yann SANTSCHI
Merci M. GERMANN. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? M. ROBYR.

Fabien ROBYR
Messieurs les Présidents, chères et chers collègues. Notre groupe a pris connaissance du rapport réalisé par la Cogest et la remercie, en particulier MM. BENEY et VETTER. Ce projet, en stase depuis quelques années, est pourtant d'une nécessité croissante, *a fortiori* au vu de la catastrophe climatique en approche. Sécuriser nos ressources en eau est absolument nécessaire. En ce sens, la clause du besoin est une évidence. Le projet de Tschüdangna répond précisément à cet objectif en diversifiant et en sécurisant nos réserves d'eau. Le crédit total est important, mais il s'explique par l'évolution technique du projet, le renchérissement sur plus de vingt ans et les contraintes liées au chantier de l'A9 et aux exigences fédérales. Il s'agit d'un investissement structurant dans une infrastructure essentielle. Le groupe socialiste tient également à souligner l'importance de la mesure de compensation fédérale à Kalkofen. La renaturation et la création d'une zone humide permettent de concilier approvisionnement en eau et protection d'une zone alluviale d'importance nationale. Ce projet démontre qu'il est possible de renforcer un service public tout en respectant impérativement notre environnement. Nous resterons cependant attentifs à l'évolution des tarifs de l'eau, qui touchent directement les ménages, et nous veillerons à ce que les ajustements prévus soient transparents, maîtrisés et socialement supportables. Enfin – et je remercie mon collègue GERMANN de l'avoir souligné – il aurait été souhaitable que le bureau mandate également la commission du développement durable pour cet objet. En ce sens et enfin, le groupe socialiste vous invite à entrer en matière et à accepter le crédit complémentaire pour la station de pompage de Tschüdangna et ses mesures de compensation. Je vous remercie pour votre attention.

Yann SANTSCHI
Merci M. ROBYR. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? Mme REICHEN.

Nadine REICHEN
Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Le groupe UDC prend acte de la demande de crédit complémentaire de CHF 2'121'442.– pour notre réseau d'eau potable. Si nous comprenons l'importance de sécuriser notre approvisionnement, ce dossier met en lumière des mécanismes financiers et administratifs qui méritent notre attention. Une part prépondérante de ce montant est engloutie par les mesures de compensation écologique à Kalkofen qui est la conséquence directe d'une opposition déposée par Pro Natura. La Ville de Sierre doit prendre entièrement à sa charge le coût d'une mesure de renaturation du Rhône consistant à créer une zone humide de 4'000 m² en rive gauche. Les contribuables apprécieront car, au bout du compte, ce sont eux qui vont payer l'addition, soit environ 100 francs de plus sur la facture d'eau par ménage pour simplement avoir le droit de boire une eau propre alors que c'est un droit fondamental pour tout habitant. Ce crédit doit servir à moderniser nos installations à Tschüdangna et il y a urgence. Nous savons tous que

la nappe phréatique est en connexion hydrologique directe avec le Rhône. Le risque de pollution par infiltration en cas de crue ou d'accident industriel en amont est une menace réelle pour nos puits de captage. Sécuriser ces périmètres et garantir l'étanchéité face aux sédiments de la zone de Kalkofen n'est pas une option esthétique, c'est une nécessité vitale. À cela s'ajoute l'incertitude liée à notre commune voisine de Grône. Si cette dernière ne renouvelle pas ses conventions de distribution d'eau avec Sierre, nous perdrons une eau de source gravitaire précieuse. Sierre sera alors contrainte de pomper encore davantage dans la nappe, augmentant nos coûts énergétiques et notre dépendance à un système déjà sous pression. Le groupe UDC votera oui à ce crédit. Non pas par enthousiasme et certainement pas pour saluer les pressions écologistes, mais par pure responsabilité envers les contribuables de la Commune de Sierre. Nous n'avons tout simplement pas le choix, la loi fédérale nous y oblige et la sécurité de notre eau potable en dépend. Je vous remercie de votre attention.

Yann SANTSCHI
Merci Mme REICHEN. Qui d'autre veut s'exprimer ? M. ZUBER.

Jérémie ZUBER
Merci Monsieur le Président. L'accès à l'eau potable est une mission fondamentale de la Commune. Dans un contexte de croissance démographique, de périodes de sécheresse plus fréquentes et d'exigences accrues en matière de sécurité d'approvisionnement, nous avons la responsabilité d'investir dans des infrastructures capables de garantir durablement l'alimentation en eau de notre population. Le projet qui nous est présenté répond à cet objectif. Il permettra à la Ville de renforcer son autonomie et de sécuriser une part importante de son approvisionnement en eau potable. Nous souhaitons simplement souligner deux aspects qui devront être suivis avec attention : d'une part l'évolution des coûts, compte tenu du temps écoulé depuis le crédit initial, et d'autre part l'impact futur sur les tarifs de l'eau. Ces éléments mériteront naturellement un suivi attentif dans les prochaines années. Cela étant dit, le groupe du Centre est convaincu de la nécessité de cet investissement et acceptera le crédit complémentaire proposé.

Yann SANTSCHI
Merci M. ZUBER. Qui d'autre ? Mme WASSMER.

Christelle WASSMER
Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les collègues du Conseil général. Tout d'abord une petite remarque par rapport à l'entrée en matière sur ce sujet : je trouve qu'elle est assez inconfortable pour nous, parce que ça concerne un objet qui a… c'est assez inconfortable de devoir se prononcer sur l'octroi d'un crédit complémentaire pour la réalisation d'un projet aussi ancien, qui est au fil du temps devenu peu à peu de plus en plus coûteux et sur lequel nous, quand on vient d'entrer au Conseil général, on n'a plus de prise tellement. Dans l'analyse du rapport, le groupe Vert on aimerait remercier la Cogest d'avoir vérifié que la réalisation du pompage de Tschüdangna répond à un besoin avéré de la Commune et on se réjouit qu'elle ait demandé le détail de la composition des frais d'études engendrés. Nous saluons également la création d'une zone humide de 4'000 m^2 en rive gauche du Rhône. Cette mesure permet à l'eau du fleuve de se disperser latéralement sur un espace plus vaste. Elle est en cohérence avec les directives cantonales en matière de protection contre les crues, qui recommandent justement l'élargissement du lit de certains cours d'eau. Quant au tarif des eaux, il s'agit d'un paramètre clé de la stratégie à mettre en place par la Commune pour garantir durablement l'approvisionnement en eau potable. C'est pourquoi nous trouvons primordial de suivre son évolution. Nous attendons de la Commune qu'elle anticipe de façon réaliste les investissements nécessaires pour entretenir et moderniser son réseau d'eau. Il nous importe qu'elle ne sous-estime pas les coûts à venir pour contrôler l'état des infrastructures, renforcer l'étanchéité des conduites et optimiser l'efficacité des équipements existants. Elle se doit, au contraire, de les évaluer avec justesse avant d'envisager la création de nouvelles installations. Donc voilà, on va effectivement entrer en matière sur le sujet.

Yann SANTSCHI
Merci Mme WASSMER. Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ?

Pierre BERTHOD
Écoutez, je crois que vous avez tous compris l'importance pour notre Ville que d'avoir cette station de pompage. Maintenant on sait tous prononcer le mot Tschüdangna, c'est super. On ne sait pas exactement où ça se situe mais au moins on sait ça. C'est aussi peu agréable pour nous… en 2003, personne dans cette salle n'était élu mais ce dossier a subi un certain nombre de procédures fédérales et de recours etc. qui sont un peu révélateurs de notre système politique suisse qui permet à tout un certain nombre de partis de s'exprimer. Je crois qu'il faut y voir maintenant la satisfaction en 2026, respectivement en 2027, de pouvoir enfin voir ces travaux se réaliser et pour vous rassurer Mme WASSMER, le service des eaux est très rigoureux quant à la qualité finalement des infrastructures, des réseaux. Cela a un coût, j'ai aussi entendu les autres chefs de groupe ou certains en tout cas se soucier du coût à l'intention de nos citoyens mais vous le savez sûrement aussi c'est des comptes autofinancé, c'est à dire que l'entier des charges de fonctionnement et d'investissement doivent être payées par la taxe et donc assurément qu'à futur plus les coûts d'entretien et d'investissement augmenteront, eh bien, les taxes augmenteront mais il en va aussi de l'eau potable et mon point de vue en tout cas - mais je pense qu'il est partagé par mes collègues - c'est que l'eau est une ressource essentielle et qu'il ne faut pas la libéraliser et que c'est très bien que ça reste dans les mains des collectivités publiques locales et que ça soit géré par nos soins parce que ça nous offre des réseaux qui sont fonctionnels et qui sont fonctionnels et qui sont, je dirais, intelligemment entretenus ; donc à nouveau merci pour les différentes prises de position des différents groupes.

Yann SANTSCHI
Merci Monsieur le Président. Nous pouvons maintenant passer au vote sur l'entrée en matière. Les scrutateurs sont priés de se tenir prêts au comptage. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptez l'entrée en matière, levez la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

c. Discussion générale

Yann SANTSCHI
Nous passons maintenant au point 4c, discussion générale. La parole est à l'assemblée, est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer ?

d. Votation finale

Yann SANTSCHI
Comme tel n'est pas le cas, nous passons directement au point 4d, votation finale. Les scrutateurs sont priés de se tenir prêts au comptage. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptez l'octroi d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement du 04.06.2003 pour la réalisation du projet de pompage à Tschüdangna et des mesures de compensation, levez la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. **L'octroi du crédit complémentaire est accepté à l'unanimité.**

5. MODIFICATION DU REGLEMENT DU CONSEIL GENERAL

Yann SANTSCHI
Nous passons maintenant au point 5 de l'ordre du jour modification du règlement du Conseil général. Le mandat de modification de règlement du Conseil général a été donné à une commission ad hoc présidée par M. Olivier ZIMMERLI, merci à lui et à tous les membres de sa commission pour le travail réalisé.

a. Rapport de la commission ad hoc

Yann SANTSCHI
Nous passons donc au point 5a, rapport de la commission ad hoc. Est-ce que quelqu'un souhaite la lecture dans l'intégralité ? Comme ce n'est pas le cas je passe la parole à la rapporteuse de la commission ad hoc, Mme DIEFFENBACHER, pour la lecture des conclusions du rapport.

Marie-Paule DIEFFENBACHER
Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur Président de la Ville, chers collègues. Voici les conclusions générales ; alors les propositions de modification du règlement du Conseil général de Sierre poursuivent un objectif commun : renforcer la clarté des règles de fonctionnement, garantir la continuité institutionnelle et adapter le cadre réglementaire aux réalités actuelles du travail du Conseil général. Les travaux de la commission ont en effet mis en évidence la nécessité d'apporter plusieurs clarifications et adaptations au règlement afin de répondre aux situations concrètes rencontrées au cours des dernières législatures. Alors, concernant la vice-présidence l'introduction de la fonction de vice-président au sein des commissions vise avant tout à assurer la continuité des travaux en cas d'absence ou d'empêchement du président. Cette adaptation permet d'éviter des situations d'incertitude organisationnelle et offre un cadre plus clair quant aux responsabilités et à la conduite des commissions ; elle s'inscrit par ailleurs dans des pratiques déjà observées dans plusieurs communes valaisannes et contribue à renforcer la stabilité institutionnelle ainsi que la collégialité au sein des commissions. La commission vous propose un nouvel article concernant le vice-président : dès son entrée en fonction le président de la commission nomme son vice-président au sein de sa commission. Dans la mesure des disponibilités le président et le vice-président doivent appartenir au même groupe politique. Fonctionnement : en cas d'empêchement passager ou durable du président d'une commission le vice-président assure son remplacement jusqu'au retour du président, au cas échéant jusqu'à sa démission. Lors d'un remplacement du président le vice-président dispose des mêmes prérogatives que le président. Concernant la presse : la formalisation des modalités relatives à la présence des médias et à la captation des débats répond également à une évolution importante des moyens de communication et des attentes en matière de transparence publique. Dans un contexte où la diffusion de l'information se fait désormais par une multitude de supports la commission a suivi et privilégié une approche pragmatique et proportionnée. Le projet proposé permet de garantir le principe de publicité des séances tout en préservant le bon déroulement des débats et en maintenant la possibilité, pour le bureau du Conseil général, de procéder à des restrictions lorsque cela le nécessite. Cette proposition contribue ainsi à renforcer la transparence des institutions communales tout en conservant la souplesse indispensable au bon fonctionnement des séances plénières. La commission vous propose donc un nouvel article concernant les médias et journalistes : les médias et les journalistes bénéficient des places réservées lors des séances ouvertes au public. La captation et la diffusion partielle des débats par des moyens audio et vidéo sont autorisés dans la mesure où elle ne perturbe pas le déroulement des débats ni ne porte atteinte à un intérêt prépondérant public ou privé ; cas échéant le bureau peut procéder à une restriction. La captation et la diffusion totale des débats par des moyens audio et vidéo requiert l'autorisation préalable du bureau. Concernant la clarification du mode de calcul : enfin la clarification du mode de calcul de la représentation des groupes politiques au sein des commissions permanentes répond à des problématiques concrètes constatées lors du début de la législature. En précisant que la répartition doit être effectuée séparément pour chaque commission la modification proposée permet d'éviter des interprétations divergentes et d'assurer une représentation plus objective et équilibrée des forces politiques au sein des différentes commissions. Cette clarification favorise également une meilleure prévisibilité des répartitions et limite les risques de conflits liés à l'attribution des sièges. La commission vous propose : chaque groupe est représenté proportionnellement au nombre des sièges qu'il occupe au Conseil général. La répartition se fait séparément pour chaque commission. Les membres des commissions permanentes sont élus pour la durée de la législature. Dans son ensemble la commission estime que les modifications proposées constituent des adaptations mesurées, pragmatiques et nécessaires du règlement du Conseil général. Elles permettent d'en préciser certains mécanismes afin d'améliorer son efficacité, sa transparence et sa sécurité institutionnelle. Au regard de ces éléments la commission recommande au Conseil général d'accepter les modifications du règlement tel que présenté dans le rapport que vous avez tous reçu. Merci beaucoup pour votre attention.

Yann SANTSCHI
Merci Mme DIEFFENBACHER. Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer malgré que ce point ne concerne que le Conseil général ? (*Réponse négative*).

b. <u>Entrée en matière</u>

Yann SANTSCHI
OK donc nous passons directement au point 5b, entrée en matière. La parole est maintenant à vous chers collègues. Mme REICHEN.

Nadine REICHEN
Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville, Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. La révision de notre règlement est une étape essentielle et importante pour la bonne marche de notre Conseil général. C'est précisément parce que ce texte touche au fondement de nos institutions que le groupe UDC estime qu'il doit bénéficier d'un examen irréprochable. Or le rapport qui nous est soumis aujourd'hui manque encore de la maturité et de la rigueur nécessaires pour déboucher sur un débat serein. Il manque de structure, sa rédaction est lacunaire et il est déconnecté de la réalité de nos institutions. Un règlement d'une telle importance pour notre fonctionnement politique doit résulter d'une volonté mûrement réfléchie et ne saurait être adopté à la légère. Au-delà du fond, la méthode pose un sérieux problème de calendrier et de légitimité démocratique. Le fait d'avoir reçu plusieurs courriels de rectification à moins d'une semaine du plénum est problématique, sans compter que deux membres de notre groupe qui reçoivent les documents par poste ont eu droit à ces informations seulement aujourd'hui. Nos séances de groupe destinées à préparer cette session et analyser les textes avait déjà toutes eu lieu. Travailler sur des textes mouvants à la dernière minute empêche les parties d'étudier sereinement les dossiers et de fixer une ligne politique claire. Ce n'est pas ainsi que l'on garantit un débat de qualité. Une question essentielle se pose : celle de savoir sur quelle base légale le bureau s'est fondé pour effectuer des modifications après le délai légal d'envoi des documents officiels relatifs à la session. Sur le fond des aspects structurels nous incitent également à demander le refus de l'entrée en matière : tout d'abord la question de la répartition des sièges repose sur des simulations et des exemples qui contiennent des erreurs de calcul. La commission semble ignorer le sens même du mot suffrage et le fonctionnement d'un scrutin populaire. Nous ne pouvons pas valider un règlement basé sur des simulations erronées qui menacent la juste représentativité du nombre de sièges dans les commissions. Ensuite la proposition de conférer au président d'une commission le pouvoir exclusif de nommer son vice-président avec l'obligation que ce dernier soit issu de sa propre formation politique s'écarte des pratiques démocratiques usuelles et ne garantit en rien un traitement équitable. Aucun parlement, qu'il soit communal, cantonal ou fédéral, ne fonctionne ainsi. Une telle disposition constituerait une atteinte directe aux droits de notre plénum et au principe d'équité. Chers collègues, demander le renvoi en commission est une démarche constructive. C'est l'opportunité d'offrir à la commission le temps nécessaire pour corriger ses lacunes et revenir devant nous avec un projet solide, rassembleur et conforme à la réalité de notre fonctionnement. Pour ces raisons le groupe UDC vous invite à refuser l'entrée en matière et à soutenir ce renvoi. Je vous remercie de votre attention.

Yann SANTSCHI
Merci Mme REICHEN. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? M. ZUBER.

Jérémie ZUBER
Merci Monsieur le Président. Le groupe du Centre tient à remercier la commission ad hoc pour le travail effectué sur cette révision du règlement. Les propositions qui nous sont soumises aujourd'hui apportent des clarifications utiles et répondent à des situations concrètes que nous avons rencontrées ces dernières années. Elles permettent notamment de préciser la répartition des sièges dans des commissions et éviter ainsi des interprétations différentes d'une législature à l'autre. Nous nous réjouissons également des dispositions relatives aux médias : il est important que les représentants de la presse disposent d'un cadre leur permettant de couvrir les travaux de notre Conseil dans de bonnes conditions. La transparence est essentielle pour les citoyennes et les citoyens que nous représentons ; elle leur permet de suivre nos débats, de comprendre les décisions prises et de mesurer leur impact dans le développement et la bonne marche de notre Commune. Considérant la qualité du travail réalisé par la commission ad hoc et la pertinence des adaptations proposées le groupe du Centre soutiendra cette révision du règlement et l'acceptera tel quel.

Yann SANTSCHI
Merci M. Zuber. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN
Merci Monsieur le Président. Notre groupe a pris connaissance du rapport de la commission ad hoc relatif aux modifications à apporter à notre règlement. Nous remercions son président, sa rapporteur et ses membres pour leur travail. D'une manière générale nous n'aimons pas apporter de changement à un règlement qui, dans son ensemble, a fait ses preuves depuis fort longtemps. Ces modifications sont cependant nécessaires pour répondre à trois situations très concrètes auxquelles nous avons dû faire face récemment ; qu'il s'agisse de la répartition des sièges dans nos commissions - contestée par un groupe - de la demande refusée de retransmettre nos débats lors du Conseil général consacré au projet de Valais Arena et enfin de la vacance laissée par la présidente de la commission du développement durable, vacance qui a été traitée, de notre point de vue, dans une grande confusion. Donc nous acceptons l'entrée en matière et nous ferons des propositions d'amendement aux articles 20 et 45. Merci.

Yann SANTSCHI
Merci M. GERMANN. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? M. ROBYR.

Fabien ROBYR
Merci Monsieur le Président. Nous avons pris connaissance du rapport de la commission ad hoc que nous remercions et que nous soutenons, aussi bien sur la forme que sur le fond. Cette adaptation des règles relatives aux médias est salutaire, et en ce qui concerne le calcul des sièges en commission, nous soutenons la position de la commission qui vise à clarifier ce calcul. Notre groupe entrera donc en matière ; en revanche en ce qui concerne l'introduction de la fonction de vice-présidence de commission nous souhaitons apporter un amendement aux articles pertinents, soit 15 à 17 et 18, en tant que le plénum doit élire les vice-présidents de commissions. Il s'agit là d'une question de similarité et d'équivalence des pouvoirs essentiels dans notre démocratie. La vice-présidence pouvant être amenée à présider une commission elle doit bénéficier de notre fonction. De la même manière la question du groupe politique n'est pas non plus pertinente en tant que règle absolue ; nous soutenons des compétences et non des quotas - dirais-je si je paraphrasais une partie de ma droite - ce bon mot mis à part, une telle règle paraît trop stricte en tant que parfois certains partis n'ont qu'un ou deux représentants qui seraient dès lors forcés de reprendre la charge, ce qui du point de vue de la démocratie idéale est plus délétère que si la charge était assumée pour une période par une personne issue d'un autre parti. En conséquence, le groupe socialiste entrera en matière, je vous remercie de suivre ces deux amendements. Je vous remercie pour votre attention.

Yann SANTSCHI
Merci M. ROBYR. Est-ce que quelqu'un d'autre veut s'exprimer ? Mme WASSMER.

Christelle WASSMER
Oui, je ne vais pas faire très long mais j'aimerais juste dire que nous aussi on comprend un petit peu les problèmes qui ont été évoqués par l'UDC, que c'était pas si facile de s'y retrouver parmi les différentes variantes d'articles ; surtout quand on est… on est tous des politiciens de milice et puis on n'est pas tous des grands experts ; mais par contre étant donné qu'on a compris que la problématique à résoudre ce serait bien de la résoudre si possible tout de suite on est d'accord d'entrer en matière, ça fera avancer les choses.

Yann SANTSCHI
Merci Mme WASSMER. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Comme tel n'est pas le cas, nous pouvons maintenant passer au vote sur l'entrée en matière. S'agissant d'une modification du règlement du Conseil général, les votes se font à la majorité des 3/5èmes des membres présents. Les scrutateurs sont priés de se tenir prêts au comptage. Mesdames et Messieurs, les conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière, levez la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. Ceux qui sont contre, levez la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. Ceux qui s'abstiennent. Mme MATTER.

M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. **L'entrée en matière est acceptée par 45 voix pour, 6 voix contre et une abstention.**

c. Discussion générale

Yann SANTSCHI
Nous passons maintenant au point 5c. Avant de passer la parole à l'assemblée, voici comment nous procéderons pour le vote des modifications du règlement. La discussion se fera article par article, voire alinéa par alinéa, si nécessaire. Les propositions d'amendements seront votées afin de ne retenir que la version préférée par le Conseil général, si version préférée des amendements il y a. La proposition de la commission sera opposée à l'amendement retenu ou, à défaut, au texte actuel lors du vote sur l'article ou l'alinéa. La globalité du règlement sera votée au point 5d, votation finale. S'agissant des modifications du règlement du Conseil général, tous les votes se feront comme prévu à l'article 44, alinéa 3 de notre règlement, à la majorité des 3/5èmes des membres présents. Comme nous sommes 53, il faut donc atteindre 32 voix pour une majorité aux 3/5èmes. Votre secrétaire, M. SABINO, affichera les différentes propositions à l'écran. La parole est à l'assemblée. Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer ? Comme ce n'est pas le cas... Ah, pardon, Mme REICHEN.

Nadine REICHEN
Moi, j'aurais quand même juste une petite question par rapport à mon intervention. Sur quelle base légale le bureau s'est basé pour nous envoyer ces documents rectificatifs après le délai légal de l'envoi au Conseil général ? C'est-à-dire qu'il y a eu un délai légal de l'envoi officiel des documents pour la session ? Merci.

Yann SANTSCHI
Alors, pour répondre à cette question, le document rectificatif... Pardon ? L'erratum envoyé par la commission, ce n'est pas... le document, il ne fait pas partie du rapport en lui-même. Ils se sont juste rendu compte qu'il y a eu une petite erreur et ils ont voulu le faire savoir en toute transparence. Mais, comme ils l'ont indiqué, ça ne change en rien les conclusions de leur rapport. Je ne sais pas si le président de la commission veut s'exprimer à ce sujet ?

Olivier ZIMMERLI
Monsieur le Président de la Commune, Monsieur le Président du Conseil général, chères et chers collègues. Effectivement, nous avons établi le rapport en plusieurs sessions… séances. Nous sommes convaincus que le rapport est juste et pertinent. Nous avons eu une demande de clarification parce que la méthode de calcul n'était pas exactement précise comme sur le règlement. Donc, nous avons préféré envoyer ce document, cet erratum, afin de clarifier. Mais ce que je tiens à dire, ça ne change pas notre conclusion du rapport.

Yann SANTSCHI
Merci M. ZIMMERLI. Est-ce que la réponse convient à Mme REICHEN ? Elle a dit non, et nous continuons quand même. Nous commençons avec l'article 13, commissions. La commission ad hoc propose de modifier l'alinéa 2 de la façon suivante :
Chaque groupe y est représenté proportionnellement au nombre de sièges qu'il occupe au Conseil général. La répartition se fait séparément pour chaque commission. Les membres des commissions permanentes sont élus pour la durée de la législature.
Le groupe UDC propose l'amendement suivant pour l'alinéa 2 :
Chaque groupe y est représenté proportionnellement au nombre de sièges qu'il occupe au Conseil général. La répartition des sièges s'effectue conjointement pour l'ensemble des commissions permanentes. Les membres des commissions permanentes sont élus pour la durée de la législature.
Nous allons donc voter pour ce... Nous allons donc voter pour ce premier amendement. Si l'amendement est accepté, il sera opposé à la version de la commission ad hoc. Si l'amendement est refusé, la version de la commission ad hoc sera opposée au règlement actuel. Messieurs les scrutateurs, veuillez vous tenir prêts pour le décompte des voix. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux qui soutiennent l'aliéna de l'UDC lèvent la main. (*Des questions sont posées hors micro*). Nous allons voter maintenant l'alinéa de l'UDC, celui qui est sélectionné, celui que je... Alors... (*Nouvelles questions hors micro*). Oui, dans ce cas, on ne

votera jamais les amendements. Et si on veut voter les amendements, on doit refuser la proposition de la commission et on ne pourra pas revenir dessus. Est-ce que c'est ce que vous voulez faire ? Si vous voulez le faire, on le fait. Effectivement, on a... Alors, la pratique, elle n'est pas définie dans le règlement du Conseil général. Le règlement du Conseil général précise que c'est la proposition de la commission qui doit avoir la priorité. En la votant en dernier, elle a *de facto* la priorité. C'est elle qui est opposée à quel que soit le texte qui est contre elle. Donc si vous... Et comme le règlement ne prévoit rien, je suis allé voir comment ça se fait au Grand Conseil, et au Grand Conseil, ça se fait de cette façon. Donc... Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole à ce sujet ? Mme REICHEN, au micro, s'il te plaît.

Nadine REICHEN
Concernant les 2 amendements qu'on a déposés à l'article 13, c'est deux alinéas différents et on aimerait voter… pas la globalité, parce que peut-être un est accepté et l'autre n'est pas accepté. Donc on aimerait le vote séparé sur les 2 alinéas qu'on a déposés.

Yann SANTSCHI
Oui, j'étais en train de commencer avec l'alinéa 2. Donc maintenant, pour la méthode de vote, ce que je vous propose, c'est de choisir si on fait comme on a toujours fait, au risque de totalement éclipser tous les amendements ou si on s'inspire de la méthode qui est faite au Grand Conseil. Donc je propose qu'on vote à ce sujet. Et ensuite, je m'adapterai. Donc je demande aux scrutateurs de se tenir prêts à voter la méthode retenue pour le vote du règlement du Conseil général. Que les conseillers généraux qui souhaitent que l'on procède comme on a toujours fait, en commençant par la proposition de la commission, lèvent la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. Ceux qui sont pour la méthode inspirée du Grand Conseil lèvent la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. Ceux qui s'abstiennent, levez la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. Alors **29 personnes se sont manifestées pour faire la version habituelle du Conseil général, 19 veulent faire en s'inspirant du Grand Conseil et 4 s'abstiennent.** Donc, nous ferons à la méthode traditionnelle du Conseil général de Sierre et nous voterons donc l'alinéa de la commission en premier. Donc, nous reprenons le vote de l'article 13, alinéa 2, que la commission propose. Je le rappelle, chaque groupe y est représenté proportionnellement au nombre de sièges qu'il occupe au Conseil général. La répartition se fait séparément pour chaque commission. Les membres des commissions permanentes sont élus pour la durée de la législature. Les scrutateurs sont priés de se tenir prêts au comptage. Mesdames et Messieurs, les conseillers généraux qui acceptent l'article 13, alinéa 2, comme proposé par la commission ad hoc, levez la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. Ceux qui sont contre, levez la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. Ceux qui s'abstiennent levez la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. Il manque un vote. Cependant, ce vote manquant ne fera pas la différence sur le résultat. Donc, **la proposition de la commission ad hoc est acceptée à 40 voix pour, 7 voix contre et une abstention… quatre abstentions**. Elle est donc acceptée et nous ne voterons pas les amendements.
Nous passons maintenant aux articles 15 à 17. Le groupe PS propose un amendement à ces articles qui concernent la composition des commissions de la Cogest, la commission d'édilité et l'urbanisme et la commission développement durable. Il propose un nouvel alinéa : son vice-président est nommé par le Conseil général pour la durée de la législature. (*Interventions hors micro*). Ah, pardon. Excusez-moi. Donc, nous revenons à l'article 13. Je m'excuse d'avoir manqué l'alinéa du groupe UDC. Donc, le groupe UDC amende l'alinéa 3 de l'article 13 de la façon suivante :
Les présidents et vice-présidents sont nommés selon une rotation tenant compte de l'importance des groupes.
Nous allons donc procéder au vote sur cet alinéa. Mesdames et Messieurs les scrutateurs, veuillez vous tenir prêts. Je reprends. Nous allons voter sur l'amendement de l'article 13, alinéa 3, proposé par...

Lidia PETRICS
Je m'excuse, mais du moment qu'on a accepté la proposition de la commission ad hoc qui n'a pas proposé de modification à l'alinéa 3, *de facto*, ça fait tomber les amendements de l'UDC. Donc, on ne peut pas revoter. Il fallait rejeter d'entrée la proposition de la commission, et après, on aurait pu rejeter et garder l'alinéa 2 de base de l'UDC ou le 3. Donc, ce que vous avez fait, *de facto*, vous avez fermé le vote sur les amendements de l'UDC.

Yann SANTSCHI
Nous avons voté l'alinéa 2, mais nous pouvons voter l'alinéa 3 comme proposé par la commission, qui consiste à ne faire aucune modification. *(Intervention hors micro*). Est-ce que quelqu'un aimerait s'exprimer au micro ? M. MELLY.

Blaise MELLY
Oui, alors, d'après le règlement, la proposition de la commission doit primer sur l'amendement. On est d'accord. Mais on ne dit pas qu'une fois qu'une proposition de la commission ad hoc est acceptée pour un article, on n'a pas le droit de retoucher à cet article. Tout ce qu'il faut, c'est que si un amendement et la proposition de la commission ad hoc sont acceptés, c'est celle de la commission ad hoc qui est *de facto* prise, puisqu'il a la priorité. Donc, ce que je propose, c'est qu'on vote les propositions de la commission ad hoc sur les commissions, sur la répartition des sièges, ensuite sur la vice-présidence, ensuite sur les médias, et si sur un des trois, elle n'est pas acceptée, on pourra discuter. Mais si les trois sont acceptées, ce ne sert à rien qu'on discute des amendements, puisque les amendements tomberont face à la proposition de la commission.

Yann SANTSCHI
Merci, M. MELLY. Je propose que nous suspendions la séance un petit instant et que les chefs de groupe viennent discuter avec le bureau au fond de la salle. Comme ça, on tire au clair la suite. (*Interruption de séance*). Merci de prendre place. Nous allons continuer ou reprendre, c'est selon. Donc, après discussion avec le bureau et les chefs de groupe, nous allons faire la chose suivante : nous allons voter la proposition de la commission, sujet par sujet. Il y a trois sujets : clarification du mode de calcul pour la représentation dans les commissions, l'introduction de la vice-présidence et les modalités pour la presse. Comme nous avons fait un premier vote qui n'était pas clair, nous allons revoter l'article 13 dans son entier comme proposé par la commission ad hoc. Est-ce que ça soulève une question ? Mme REICHEN.

Nadine REICHEN
Sans vouloir prolonger les débats, c'est de nouveau une question : sur quelle base légale c'est le bureau et les chefs de groupe qui décident d'un ajournement et pas toute l'assemblée ? Et je reviens aussi sur le fait que des documents ont été envoyés après le délai légal. Et pour deux personnes de notre groupe, ils ont reçu ces informations qu'aujourd'hui. Tout le monde n'a pas reçu les mêmes informations en même temps. Merci de prendre position.

Yann SANTSCHI
Donc, vu que ce n'est pas clair, une solution possible, c'est d'organiser un plénum extraordinaire en septembre qui sera dédié à la votation de ce règlement. Et nous allons voter sur ça maintenant. Mesdames et Messieurs les scrutateurs, veuillez vous tenir prêts au vote. Mesdames et Messieurs, les conseillers généraux qui veulent faire un plénum exprès en septembre dédié à la modification du règlement du Conseil général, levez la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. Ceux qui sont contre lèvent la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. Ceux qui s'abstiennent, levez la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. Alors, **17 conseillers généraux veulent faire un plénum extraordinaire en septembre, 29 le refusent, 6 s'abstiennent**. Donc nous ne ferons *a priori* pas un plénum extraordinaire à ce sujet en septembre. M. BRIGANTE souhaite s'exprimer. Je lui cède la parole.

Patrick BRIGANTE
Merci, Monsieur le Président du Conseil général. J'aimerais juste prendre la parole. L'article 26, alinéa 3 de notre règlement, indique que chaque conseiller a le droit de présenter des amendements qui sont soumis à la discussion et au vote. Un recours au Conseil d'Etat sera possible, car le règlement n'est pas respecté. Merci.

Yann SANTSCHI
Merci pour cette précision. Donc, dans un souci de respecter scrupuleusement le règlement et de mettre fin à ces débats, je décide d'ajourner la votation de ce règlement afin qu'on mette au clair la méthode... la façon de procéder. Voilà, donc l'article 5 est clos et nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

d. Votation finale

6. POSTULAT « POUR L'INTRODUCTION D'UN ABONNEMENT DE BUS GRATUIT POUR L'ENSEMBLE DES ECOLIERS EN SCOLARITE OBLIGATOIRE DOMICILIES ET SCOLARISES DANS LA COMMUNE DE SIERRE »

Yann SANTSCHI
Voilà, le point 6 de l'ordre du jour est postulat pour l'introduction d'un abonnement de bus gratuit pour l'ensemble des écoliers en scolarité obligatoire domiciliés et scolarisés dans la commune de Sierre.

a. Développement du postulat

Je passe le point à M. BRUTTIN pour le point 6a, développement du postulat… Mme BRUTTIN pardon.

Ombéline BRUTTIN
Chers représentants du Conseil municipal, chères et chers collègues. Avant tout, permettez-moi un court rappel de deux défis du programme de législature de la Ville de Sierre 2025-2028. Défi numéro 2 : favoriser la cohésion sociale et encourager les pratiques sportives et culturelles. Défi numéro 3 : valoriser notre territoire et développer la mobilité de demain. J'imagine que nous sommes toutes et tous d'accord avec ces prémisses. Le postulat que je vous présente, soit l'introduction d'un abonnement de bus gratuit pour l'ensemble des écoliers et écolières en scolarité obligatoire, nous invite à y mettre du concret. Les avantages sont simples et directs. Premièrement, cette mesure est inclusive. Elle ferait du coût du transport un non-sujet pour chaque famille sierroise. Deuxièmement, elle permettrait plus de flexibilité pour les sorties scolaires entre les établissements et les infrastructures publiques. Je pense notamment à la piscine, aux bibliothèques. Troisièmement, elle permettrait un accès garanti et sécurisé aux installations sportives d'Ecossia pour les plus de 300 enfants membres de clubs sportifs. Les clubs contactés ont d'ailleurs été ravis de cette initiative. Quatrièmement, elle permettrait une réduction de la bureaucratie, tant au niveau communal qu'au niveau des directions des écoles qu'au niveau des parents. Et enfin, le plus important, cet abonnement s'inscrirait comme une mesure durable. Elle permettrait à des jeunes d'utiliser les transports publics. De plus, d'autres Communes ont montré la voie. La Commune de Bagnes a déjà introduit la gratuité des transports publics pour les moins de 25 ans et les seniors. C'est la preuve qu'une telle mesure est juridiquement réalisable dans notre canton. Bien sûr, des questions se poseront sur les coûts et la mise en œuvre, mais ce que nous demandons aujourd'hui, ce n'est pas un chèque en blanc ni une décision immédiate. Nous demandons une étude sérieuse, une analyse des ressources nécessaires et une proposition adaptée à notre commune. Autrement dit, nous invitons le Conseil communal à examiner l'introduction de la gratuité du réseau des bus urbains pour tous les élèves de la scolarité obligatoire. Je vous invite à soutenir ce postulat pour que Sierre soit à la hauteur de ses engagements, tant en matière de mobilité douce, d'égalité des chances et de cohésion sociale.
Je vous remercie.

Yann SANTSCHI
Merci Mme BRUTTIN. Y a-t-il d'autres interventions ? M. MELLY.

Arnaud MELLY
Merci Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Après en avoir pris connaissance, le groupe UDC s'oppose à ce postulat qui demande d'étudier un abonnement de bus dit gratuit pour tous les élèves de la scolarité obligatoire, en remplacement du système actuel basé sur la distance du domicile à l'école. D'abord, précisons une chose, ce serait une nouvelle dépense récurrente payée par le

contribuable. Or, dans un contexte où notre Ville doit déjà se battre pour garder des comptes équilibrés et des chiffres dans le noir, nous ne voyons pas pourquoi on commencerait à distribuer des prestations générales à l'arrosoir au lieu de prioriser les besoins essentiels. En effet, le système actuel répond à un problème réel, la distance entre le domicile et l'école. Il cible là où il y a un besoin concret. Le postulat, lui, propose de remplacer ce système par une gratuité pour tous alors que rien ne prouve que l'organisation actuelle pose un vrai problème. Pour ces raisons, le groupe UDC refusera ce postulat.

Yann SANTSCHI
Merci M. MELLY. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? M. ZUBER.

Jérémie ZUBER
Merci Monsieur le Président. Le groupe du Centre a étudié avec attention le postulat demandant l'introduction d'un abonnement de bus gratuit pour l'ensemble des écoliers domiciliés à Sierre. Nous partageons volontiers les objectifs recherchés. Permettre aux enfants de se déplacer plus facilement au sein de notre ville, soutenir les familles dans leur quotidien, favoriser la participation aux activités scolaires, sportives et associatives, et encourager le recours aux transports publics. Cette intention mérite d'être saluée. Cependant, nous souhaitons rappeler qu'en matière de transports publics, la gratuité n'existe pas réellement. Les coûts sont toujours assumés soit par les utilisateurs, soit par les collectivités. La question centrale n'est donc pas de savoir si cette prestation doit être financée, mais comment elle doit l'être et à quelles conditions. Nous relevons également qu'un postulat traitant déjà de la gratuité des bus sierrois pour l'ensemble de la population a été accepté par notre Conseil le 12 juin 2024. Dans ce cadre, un rapport détaillé d'une dizaine de pages nous a été remis il y a près de deux ans. Dès lors, nous nous interrogeons sur l'opportunité de solliciter une nouvelle fois l'administration sur une thématique qui a déjà fait l'objet d'analyses approfondies. Pour autant, nous ne souhaitons pas fermer la porte à une amélioration du dispositif actuel. Au contraire, les besoins de mobilité des écoliers évoluent. Ils concernent non seulement les déplacements liés à l'école, mais aussi ceux liés aux activités sportives, culturelles et associatives qui se déroulent souvent dans différents quartiers de la ville. Avant de nous prononcer sur une éventuelle extension de la gratuité, nous estimons toutefois nécessaire de disposer d'informations complémentaires. Combien d'élèves bénéficient aujourd'hui du système actuel ? Quels sont les coûts assumés par la Ville ? Quel serait l'impact financier d'une extension à l'ensemble des écoliers ? Existe-t-il des modèles intermédiaires ou ciblés qui permettraient d'atteindre l'objectif recherché de manière efficace et durable ? C'est pourquoi le groupe du Centre estime que le postulat n'est probablement pas le meilleur levier pour parvenir rapidement à une solution concrète. Nous proposons plutôt que le Conseil communal organise dans les meilleurs délais une séance d'information à l'attention du Conseil général afin de présenter la situation actuelle, les coûts et les différentes pistes envisageables. Cette démarche nous permettrait d'avancer rapidement de manière pragmatique et sur la base de données objectives afin de trouver une solution pérenne répondant aux besoins réels de nos écoliers et de leur famille. Je vous remercie de votre attention.

Yann SANTSCHI
Merci M. ZUBER. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN
Merci Monsieur le Président. Sous réserve évidemment de l'impact financier que le rapport devra établir, si ce postulat est accepté, une majorité de notre groupe a estimé que cette proposition pourrait rétablir une égalité de traitement entre tous les élèves de la scolarité obligatoire de notre commune. Les élèves habitant à deux kilomètres et plus de leurs établissements scolaires bénéficient aujourd'hui d'un privilège, celui d'avoir des transports gratuits pour se rendre également aux différentes infrastructures, notamment sportives et culturelles, qui sont éloignées ou certaines hors de la ville, ce qui n'est évidemment pas le cas pour les autres. Une telle mesure favoriserait également à terme l'habitude pour cette génération d'utiliser les transports publics, un effet donc pédagogique si on veut. Mais évidemment, cette proposition devrait concerner tous les élèves de la commune, donc également évidemment les enfants habitant le village de Granges. Merci.

Yann SANTSCHI
Merci M. GERMANN. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? Mme WASSMER.

Christelle WASSMER
Je vais essayer de faire court parce qu'en fait, nous, on a relevé les mêmes avantages que les autres partis dans cette idée d'introduire un abonnement de bus gratuit pour l'ensemble des écoliers en scolarité obligatoire qui sont domiciliés et scolarisés dans la commune de Sierre. On a la même chose. On trouve aussi que ça simplifierait le travail administratif du secrétariat des écoles et des services communaux. Ça rendrait les déplacements de classes plus faciles à organiser. Et puis, ce serait bien parce que les jeunes, comme ça, ils pourraient être autonomes pour accéder à leur lieu d'entraînement sportif. Nous, la raison principale pour laquelle on pense que c'est bien de soutenir cette mesure, c'est parce que ça encourage cet effet pédagogique que mentionnait M. GERMANN. C'est que ça encourage les jeunes à se rendre en transports publics plutôt qu'en véhicule privé sur les lieux de leur quotidien. Et nous, en tant que Verts, c'est ça qu'on trouve séduisant. Et on souhaite que le Conseil communal examine comment ça pourrait être mis en œuvre.

Yann SANTSCHI
Merci, Mme WASSMER. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? M. ROBYR.

Fabien ROBYR
Merci Monsieur le Président. Juste peut-être quelques précisions. Effectivement, le dispositif est imparfait. Et c'est pour ça qu'on souhaite le changer. Rien ne le prouve… Si, M. MELLY, les prises de contact avec les enfants, les clubs, les parents, les directions, c'est un sujet qui est consensuel dans la société. Je vous connais par ailleurs beaucoup plus agacés par la bureaucratie d'habitude. Je vous invite à vous renseigner à cet égard auprès des partenaires de la Ville. Vous verrez qu'ils en passent du temps à s'occuper de ces choses. Concernant la prise de parole de M. ZUBER, c'est précisément de ce calcul qu'il s'agit, il y a différentes pistes à examiner. Au-delà d'une simple information, il s'agit aussi de vérifier si cela fonctionne, si cela est possible, ce que Val de Bagnes a réussi à prouver. Le postulat est différent de celui de 2024 parce qu'il s'adaptait à la jurisprudence du Tribunal fédéral qui a changé, notamment sur le mode de financement des transports publics. Et c'est pour ça qu'aujourd'hui, on revient avec cette proposition qui est ciblée, qui est réaliste et dont les coûts sont évidemment à examiner. Encore une fois, le postulat demande l'établissement d'un rapport. Et si l'administration communale a déjà fait ce travail-là en 2024, il s'agira simplement de le compléter. Merci de votre soutien.

Yann SANTSCHI
Merci M. ROBYR. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ?

Pierre BERTHOD
Oui, merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, on a toute une série de postulats qui vont être traités, qui seront assurément plus intéressants et plus rapides au traitement que votre projet de règlement. (*Rires*). Alors, je ne peux que rejoindre l'entier des propos qui ont été tenus par tous les partis. C'est clair que c'est toujours plus agréable que de ne pas avoir à payer pour aller dans des transports publics. Maintenant, ça a été relevé aussi, il y a toujours quelqu'un qui paye. Et, Mesdames et Messieurs, vous avez aussi entendu vos chefs de groupe qui, lors de l'approbation des comptes, ont demandé à la Municipalité et à son administration d'être aussi attentive aux coûts à futur. Et donc, la question, ça sera qui va payer et qui va payer, ça sera la Ville si on va dans un processus de gratuité. Ceci étant, Mme BRUTTIN, vous avez raison, c'est un des objectifs que nous avons fixés en tant qu'exécutif pour notre législature. Et une partie, en tout cas, des préoccupations qui sont portées par ce postulat est entièrement partagée par la Municipalité. Parce qu'en fait, il est important, dans une perspective de développement de la mobilité future, de promouvoir l'utilisation des transports en commun auprès de notre jeunesse. Ces modes de transport permettent de limiter l'usage des véhicules individuels motorisés et offrent un complément qui est nécessaire à la mobilité douce, c'est-à-dire piétonnière et cycliste. Dans ce sens, une promotion des transports en commun dès le plus jeune âge contribue à ancrer des habitudes sur le long terme et permet également de modifier l'image, parfois mitigée, que certains adultes ont des bus, en lien notamment avec la nécessité de respecter des horaires ou la diminution de l'autonomie offerte par un mode de transport individuel. Ainsi, et dans le sens finalement de ce postulat, les services communaux étudient déjà, et depuis quelques mois, une solution visant à faciliter l'accès aux transports publics

sierrois pour les jeunes au travers de bons permettant l'acquisition d'abonnements à des prix incitatifs. Donc ce n'est pas gratuit, c'est incitatif. Ce principe doit encore être validé par la Municipalité. Les impacts au niveau budgétaire sont en cours d'évaluation ; ça rejoint, en tout cas partiellement, les préoccupations relevées dans ce postulat. Donc, dans ce sens, et avec les propos que je viens de faire, soit vous décidez de voter pour ce postulat, il y aura une réponse écrite qui vous sera faite, soit par une séance d'informations ou par les budgets et d'autres séances usuelles. Eh bien, la Municipalité, les services en charge de la mobilité… la Municipalité, vous informera des évolutions qui sont en cours de préparation. Et il sera aussi utile que tout le monde comprenne, finalement, je l'ai entendu chez M. ROBYR, je crois, qui a le droit, qui n'a pas le droit… qu'on puisse chiffrer un peu tout ça. Donc, finalement, ce n'est ni oui, ni pour, ni contre, bien au contraire, on n'est pas du tout contre ce postulat, en tout cas pas dans les objectifs qu'il nous propose. Et vous l'avez bien relevé aussi, M. ROBYR, pour être clair, un postulat oblige une réponse de l'administration communale dans un délai imparti, mais ne dit pas qu'il va mettre en œuvre finalement la décision. Elle vous reviendra, et notamment dans le cadre du processus budgétaire, si on va vers une amélioration, soit une diminution du coût, voire une gratuité des abonnements de bus pour nos enfants. Voilà, Monsieur le Président.

Yann SANTSHCI
Merci, Monsieur le Président.

b. Votation

Yann SANTSCHI
Nous pouvons maintenant passer au vote. Les scrutateurs sont priés de se tenir prêts au comptage. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux qui acceptent le postulat pour l'introduction d'un abonnement de bus gratuit pour l'ensemble des écoliers en scolarité obligatoire domiciliés et scolarisé dans la Commune de Sierre, levez la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. Ceux qui sont contre, levez la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. Ceux qui s'abstiennent, levez la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. **Le postulat est accepté à 27 voix pour, 15 refus et 10 abstentions.**

7. POSTULAT « TOILETTES ACCUEILLANTES A SIERRE »

Yann SANTSCHI
Nous passons donc au point 7 de l'ordre du jour, postulat « Toilettes accueillantes à Sierre ».

a. Développement du postulat

Yann SANTSCHI
La parole est à Mme SALAMIN ou Mme CALOZ pour le point 7a, développement du postulat. Mme SALAMIN.

Lisa SALAMIN
Merci Monsieur le Président. Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Je vais être honnête avec vous, les toilettes publiques ne sont probablement pas le sujet le plus glamour dont nous débattrons cette année. Et pourtant, c'est un sujet qui nous touche tous. Il y a quelques semaines, avec plusieurs collègues du Conseil général, nous nous sommes rendus au CO des Liddes pour échanger avec les élèves et leur demander ce qu'ils aimeraient améliorer à Sierre. Plusieurs thèmes ont été abordés, dont la question des toilettes publiques, leur nombre, leur accessibilité, mais aussi parfois leur état. Je trouve important de le rappeler. On nous reproche parfois d'être déconnectés des préoccupations de la population. Là, des jeunes nous ont exprimé un besoin concret pour leur ville. Ce postulat essaye simplement d'y répondre de manière pragmatique. Ce constat n'est d'ailleurs pas nouveau. Que ce soit pour les personnes âgées, les familles avec des jeunes enfants, les femmes enceintes ou simplement les personnes qui passent du temps en ville, disposer de toilettes accessibles est un besoin très concret. Le postulat que je vous propose aujourd'hui tente d'apporter une réponse simple à cette question. Ce que nous demandons ici, en utilisant justement l'outil d'un postulat, c'est un rapport de faisabilité. Nous demandons à la Municipalité d'étudier si un dispositif comme celui des toilettes

accueillantes, qui fait déjà ses preuves depuis plusieurs années dans d'autres villes, comme par exemple Bienne ou Neuchâtel, pourrait être envisageable à Sierre, sous quelle forme et avec quels partenaires volontaires. A titre d'exemple, Neuchâtel verse environ CHF 200.– par année par établissement participant. Je le rappelle, on parle là d'un montant symbolique qui vise avant tout à reconnaître l'effort d'entretien consenti par les partenaires. Le rapport permettra également d'évaluer les coûts éventuels d'un tel dispositif et de déterminer si celui-ci est réaliste et pertinent pour notre ville. Juste pour revenir encore sur un autre exemple, à Bienne, il y a actuellement neuf établissements qui sont en partenariat avec la ville et ça représente du coup CHF1'800.– par an. Donc, on peut le dire, c'est vraiment des miettes. Finalement, ce postulat ne nous demande pas si nous sommes pour ou contre les toilettes accueillantes. Il nous demande simplement si nous sommes prêts à étudier sérieusement une idée qui répond à un besoin exprimé par la population, tout en s'appuyant sur des infrastructures déjà existantes. Ce qui serait même plus avantageux pour la ville que de devoir construire des nouveaux WC publics. Et pour celles et ceux qui pourraient avoir peur que les gens arrêtent de consommer, des bénéfices ont déjà été observés dans les villes où le système a été mis en place. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le dispositif crée justement une opportunité de générer du trafic et de potentiels nouveaux clients. Je vous remercie et je vous invite donc à soutenir ce postulat.

Yann SANTSCHI
Merci Mme SALAMIN. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ? M. BRIGANTE.

Patrick BRIGANTE
Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Conseillers municipaux, cher public, chers représentants de la presse, chers collègues. A titre liminaire, j'aimerais attirer l'attention sur le fait que le groupe UDC fait bien partie du Conseil général et ne mérite pas d'être relégué en fin de salle, presque à l'extérieur, comme si on ne souhaitait pas de sa présence. J'inviterai le président du Conseil à procéder à une nouvelle disposition des tables afin que tous les groupes puissent y être logés à la même enseigne. Ceci étant dit, notre groupe comprend l'intention de ce postulat. L'accès à des toilettes propres et accessibles est une question importante pour les habitants comme pour les visiteurs de notre ville. Cependant, nous ne pouvons pas soutenir cette proposition. Dans les couloirs du Grand Conseil, j'ai eu l'occasion d'échanger avec la signataire du postulat, Mme Lisa SALAMIN. Elle m'a indiqué que la participation de la ville pourrait être de l'ordre de CHF 200.– par année et par commerçant participant. Soyons sérieux, cela représente 50 centimes, 55 centimes par jour. Pense-t-on réellement qu'avec moins d'un franc par jour, un commerçant pourra assumer le nettoyage supplémentaire, l'entretien, la consommation d'eau, les éventuelles réparations et l'accueil des personnes qui ne sont pas forcément des clients ? Hier encore, lors d'un débat au Grand Conseil sur la promotion économique, un élu de gauche m'expliquait que les meilleurs économistes étaient de gauche. En entendant les montants avancés aujourd'hui, je dois reconnaître que le doute m'habite. Cependant, à la lecture de ce postulat et des arguments exposés, nous avons davantage d'interrogations que de réponses. Avant de financer des toilettes dans des établissements privés, nous estimons qu'il serait plus judicieux de concentrer nos efforts sur les infrastructures publiques existantes et sur l'amélioration de leur qualité, de leur entretien et de leur accessibilité. Pour toutes ces raisons, le groupe UDC refuse ce postulat et vous invite à en faire de même. Merci.

Yann SANTSCHI
Merci M. BRIGANTE. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN
Merci Monsieur le Président. Selon nos informations, les établissements publics sierrois sont opposés à cette proposition, en tout cas à Gastrovalais-Sierre. Dans un contexte où les cafetiers ont déjà de trop nombreuses contraintes, nous voyons mal comment la Ville pourrait leur imposer ou même les inciter à avoir une contrainte de plus. Les cafetiers sont des commerçants, à eux de juger s'ils veulent accepter occasionnellement de rendre ce service et de se montrer ainsi sympathiques aux yeux d'une clientèle potentielle. Du point de vue des usagers, nous pensons que chacun peut, par courtoisie, prendre un café avant ou après avoir été autorisé à utiliser les WC d'un établissement public ou, s'il ne peut pas consommer, de laisser une petite pièce sur le comptoir. Enfin, nous craignons que le mode de rétribution des cafetiers pour ce service ne soit une véritable usine à gaz, subvention forfaitaire, subvention à la prestation, comment calculer le

montant à accorder, etc. Toujours est-il que ce postulat pose probablement une bonne question, mais ce n'est pas, de notre point de vue, la bonne réponse.

Yann SANTSCHI
Merci M. GERMANN. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Mme WASSMER.

Christelle WASSMER
Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs mes collègues. Nettoyer les toilettes, passer l'aspirateur et sortir les poubelles, ça fait partie de mes tâches quotidiennes en librairie. Par conséquent, je me suis d'abord sentie assez concernée par la proposition qui était faite dans le postulat « Toilettes accueillantes à Sierre ». Moi, j'avais en tête deux expériences personnelles. C'était l'une quand je travaillais dans une grande enseigne dans laquelle l'entretien des sanitaires était géré par du personnel dédié. Là, on avait quelquefois des problèmes parce qu'il y avait un effet d'anonymat qui faisait qu'on devait très souvent faire venir le personnel parce qu'il y avait pas mal de déprédations. L'autre expérience, c'est celle que j'ai faite auprès de mon employeur actuel. Quand il a ouvert, il a d'abord mis les toilettes librement à la disposition de la clientèle. Mais ensuite, à cause, des fois, des mauvaises surprises qu'on avait quand on retrouve les toilettes bouchées, etc., on a dû opter pour la solution de cadenasser les toilettes. Et puis, on autorise l'accès seulement quand il y a les personnes qui viennent explicitement demander la clé. Et puis ça, ça a l'avantage que quand les gens, ils savent qu'ils sont vus, ils ont tendance à se comporter de manière plus correcte avec les espaces dans lesquels ils se trouvent. Donc moi, je m'apprêtais plutôt à vanter les avantages de la formule qui est proposée dans ce postulat. Je me disais, ah ben c'est une solution qui est simple, qui est peu coûteuse puisqu'elle utilise des infrastructures qui sont déjà existantes et puis elle évite de faire des dépenses dans des systèmes de surveillance, des choses technologiques. Et puis, grâce à la personnalisation du contact avec les utilisateurs, ça encouragerait les comportements un peu plus prosociaux. Enfin, c'est une solution qui repose sur un dialogue avec les acteurs du tissu économique local, ce qui permet de faire remonter aux autorités leurs préoccupations de terrain. Alors, j'avais bien sûr des réserves parce que je me préparais à… et puis je me préparais à insister sur le fait que pour réussir la formule, elle nécessite une collaboration volontaire des propriétaires d'établissements publics. Il fallait aussi qu'ils soient rétribués pour les frais d'entretien parce que c'est effectivement une tâche en plus. Et puis, il fallait après trouver aussi une solution pour avoir une bonne transparence par rapport aux coûts qui justifient la participation financière de la Ville. Donc je m'interrogeais aussi un peu sur les modalités de comptabilisation financière de la mesure. On pourrait imaginer d'inscrire les montants au budget dans la rubrique économie, par exemple, au poste promotion économique ou bien politique touristique. Et puis ensuite, on a discuté en groupe et puis j'ai d'autres avis qui sont venus. Et puis aussi avec des connaissances qui vivent à Sierre et eux, ils m'ont fait valoir d'autres arguments. Pour eux, ce n'est pas normal de recourir à l'aide des commerçants pour remplir une mission de service public dont la Commune devrait normalement avoir la responsabilité. Et selon eux, non, la ville de Sierre n'est pas suffisamment équipée en toilettes publiques. C'est vrai que quand je regardais dans le budget, je me demandais à quel endroit… effectivement, quand on se pose les questions d'où elles se trouvent, on se rend compte qu'on tombe souvent sur, je ne sais pas, des toilettes de la gare… elles appartiennent aux CFF. Enfin, voilà. Même si on rétribuait les restaurateurs locaux pour qu'ils mettent leurs toilettes à la disposition de tous, ça ne résoudrait pas apparemment le problème de manque d'accès à des sanitaires dignes de ce nom et, puis bien entretenus, en dehors des heures d'ouverture des commerces. Et puis aussi dans les moments où il y a des pics d'affluence par rapport quand il y a des… par exemple quand il y a des manifestations au centre-ville ou bien je ne sais pas pendant la belle saison, au bord des bains de Géronde. Il nous est aussi venu en tête que le projet de réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville prévoit l'installation d'une place de jeux, mais n'a pas intégré d'équiper cette zone, qui est pourtant très fréquentée, de sanitaires. Peut-être que c'est une lacune. Donc pour remédier à ce problème, en fait, l'avis majoritaire du groupe est plutôt qu'il faudrait attribuer dans le budget communal des sommes plus importantes à la création et à l'entretien de sanitaires publics. Il faudrait vraiment mettre ça dans un poste d'entretien des bâtiments. En somme, ce postulat « Toilettes publiques à Sierre » il a le mérite de mettre en évidence qu'il y a une clause du besoin, apparemment. Et puis pour les raisons que j'ai expliquées, la plupart d'entre nous sont plutôt opposés à cette mesure.

Yann SANTSCHI
Merci Mme WASSMER. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? M. ROBYR. Un peu de silence, s'il vous plaît.

Fabien ROBYR
Chers et chers collègues, merci Monsieur le Président, pour la prise de parole. Je me permets de réagir rapidement, M. BRIGANTE, je ne sais pas ce que font les économistes de gauche, mais en tout cas, vous discutez avec Mme SALAMIN. Mais est-ce que vous écoutez ? 200 francs, c'est ce qui a été obtenu à Neuchâtel. C'est la somme annuelle qui est versée par établissement participant. Ça existe, c'est là depuis un moment et c'est sur la base volontaire qu'ils ont négocié. Ce n'est pas si loin d'ici Neuchâtel… Fribourg : CHF 80.– par mois, OK on arrive à CHF 960.– c'est quatre fois plus et je vous rejoins c'est plus de difficultés commerciales que les Neuchâtelois ; ça demanderait un autre postulat j'imagine. On constate par contre à Bienne, dans laquelle le dispositif est en fonction depuis 2015 que les bénéficiaires principaux en sont les personnes âgées, les familles avec enfants en bas âge et les adolescents ou adolescentes qui n'ont pas forcément les moyens de s'arrêter consommer un café à CHF 4.50. Et comme cela a été souligné, les commerçants participent sur base volontaire et, à Bienne en tout cas, ne semblent pas le regretter depuis plus de 10 ans. Enfin et comme nous parlions de comptes et de budgets - et comme je sais que le président est proche de ses sous et il a bien raison - vous connaissez le prix d'une cabine hommes, femmes, personnes à mobilité réduite autonettoyante ? Et bien accrochez-vous à vos sièges… (*Rires*). Oui, oui, je l'ai fait volontairement. D'après un article de la Tribune de Genève, c'est CHF 170'000.– la cabine. CHF 165'000.– d'ingénieur civil et CHF 9'000.– d'honoraires. Je l'ai l'article là sous les yeux. Donc je pense qu'on a de la marge… à coups de CHF 4'000.–/CHF 5'000.– si on a 4/5 établissements qui participeraient, sur base volontaire, selon l'étude faite par le Conseil communal, je vous laisse faire le calcul, mais je pense qu'on aura tous rendu les clefs d'ici-là. Je vous remercie dès lors de vraiment soutenir ce postulat, parce que c'est un besoin pressant pour la ville et vous souhaite une belle suite de soirée.

Yann SANTSCHI
Merci M. ROBYR. Quelqu'un d'autres souhaite-t-il s'exprimer ? M. ZUBER.

Jérémie ZUBER
Merci Monsieur le Président. Le besoin évoqué par ce postulat est bien réel. Et lorsqu'il s'agit de faire ses besoins, chacun conviendra qu'il vaut mieux trouver une solution rapidement. Heureusement, dans la pratique, cette solution existe déjà. Lorsqu'une personne demande poliment l'accès aux toilettes d'un café ou d'un restaurant, elle obtient généralement une réponse favorable. Le bon sens, la courtoisie et l'esprit d'accueil fonctionnent encore très bien dans notre commune. Nous ne voyons dès lors pas la nécessité de créer un dispositif subventionné pour formaliser une pratique qui existe déjà. Et si l'occasion se présente de consommer un café, une eau minérale ou même un verre de vin, c'est aussi une manière de soutenir nos restaurateurs et nos encaveurs. Pour ces raisons, le groupe du Centre refusera ce postulat.

Yann SANTSCHI
Merci M. ZUBER. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ?

Pierre BERTHOD
Volontiers Monsieur le Président. Ecoutez, ce postulat n'a pas été débattu au sein de l'exécutif. Je vous ai tous entendus. Ce ne sont pas mes sous, ce sont les sous des contribuables. Merci d'avoir le même souci que moi d'ailleurs pour les sous, mais je ne crois pas que ce soit une question d'argent. Mais en vous entendant et en comprenant finalement d'où vient ce souci d'accéder à des WC publics ou privés, ce que je me demande c'est : est-ce que c'est vraiment dans les établissements publics du centre-ville qu'il faudrait développer une offre comme ça ? Est-ce qu'il ne faudrait pas plutôt se poser la question, est-ce qu'il y a des lieux dans la ville, je peux penser par exemple aux abords du skatepark, ou peut-être à Géronde, des lieux où il n'y a pas d'établissement public ? Donc on ne solutionnerait pas cette problématique qu'ont certaines et certains. Où il faudrait peut-être… on peut penser peut-être à Champétroz également, à des lieux où finalement qui sont des espaces publics et qui ne seraient pas suffisamment dotés en sanitaires publics. Mais ce n'est pas vraiment le sens du postulat qui a été déposé par ces deux-là. Donc en soi cette analyse finalement des WC publics, et puis si je fais un petit inventaire dans ma tête, il y

en avait un qui était sous le National mais qui n'est plus en activité, vous l'avez dit, je considère quand même que c'est des WC publics, la gare SMC, vous pouvez accéder à des toilettes, la gare CFF aussi, ici à la plaine Bellevue il y a une toilette de la ville, et puis du côté de Glarey, j'ai eu l'occasion de discuter avec une de vos collègues du Conseil général, ils sont hyper vintage, vous avez encore des WC à la turque, et je pense qu'ils sont inscrits par le service immobilier patrimoine, et puis qu'on ne pourra rien y faire, on va les maintenir en l'état. (*Rires*). Bon, trêve de plaisanterie, comme cette question a été thématisée par notre législatif, je crois que nous pourrions déjà simplement, et dans un premier temps, faire peut-être une petite analyse des sanitaires publics existants, déterminer des lieux où il n'y en a pas ou pas suffisamment, mais maintenant, à nouveau, et vous m'excuserez mais c'est vraiment mon point de vue très personnel, est-ce que d'avoir 7, 8 établissements publics à qui on verserait une somme qu'il faudrait déterminer, est-ce que ça solutionnerait véritablement la problématique de la jeunesse ? Je ne sais pas, peut-être, mais peut-être pas. Voilà, c'est mon point de vue, ce n'est pas véritablement le point de vue du collège, puisque ça n'a pas été débattu, mais je vous donne quelques appréciations, et toujours, bien évidemment, vous êtes libres de voter, en votre âme et conscience.

Yann SANTSCHI
Merci Monsieur le Président.

b. Votation

Yann SANTSCHI
Nous passons donc maintenant au point 7b, votation. Les scrutateurs sont priés de se tenir prêts au comptage. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptez le postulat « Toilettes accueillantes à Sierre », levez la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. Ceux qui sont contre, levez la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. Et ceux qui s'abstiennent, levez la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. Alors, **il y a 17 voix pour, 34 voix contre, 1 abstention. Le postulat est donc refusé**.

8. POSTULAT « POUR LA GRATUITE TOTALE ET EQUITABLE DU REPAS DE LA SAINTE-CATHERINE »

Yann SANTSCHI
Nous passons donc au point 8 de l'ordre du jour, Postulat pour la gratuité totale et équitable du repas de la Sainte-Catherine.

a. Développement du postulat

Yann SANTSCHI

Pour le point 8a, développement du postulat, je passe la parole à Mme REICHEN.

Nadine REICHEN
Mesdames et Messieurs, en vos titres et fonctions. Ce postulat, co-signé par un collègue du Centre, fait suite au courrier que les aînés âgés de plus de 70 ans reçoivent de la Ville de Sierre. Ce courrier mentionne que le prix du repas est de CHF 30.–, mais pour les plus rapides, le prix sera de CHF 15.– et ils devront se rendre à l'office du tourisme pour acheter leur ticket. Vous conviendrez que ce courrier manque d'élégance. Le fonctionnement actuel crée une injustice. D'un côté, la Commune de la Noble-Contrée prend totalement en charge le repas de ses aînés ; de l'autre, une association s'en occupe à Salquenen aux mêmes conditions. Pour ce qui est de notre Commune, cette dernière applique un système un peu particulier : soit qu'elle paye la moitié du repas, CHF 15.– sur CHF 30.– pour les aînés dès 70 ans, mais avec une participation limitée à 250 personnes. Cette limitation à 250 bénéficiaires crée une loterie injuste. C'est la politique du premier arrivé, premier servi. Il n'est pas très classe de traiter nos seniors de la sorte, surtout pour un événement qui célèbre une tradition locale. Certains pourraient craindre qu'offrir la gratuité fasse exploser le nombre de participants. Soyons clairs, la tente offre un peu plus de 600 places,

il n'y a pas de possibilité de l'agrandir. Le nombre total de repas est donc physiquement plafonné. Quand c'est plein, c'est plein, qu'il y ait des quotas par communes ou non. La gratuité ne va pas créer de nouvelles places, elle va simplement apporter de la justice sociale pour les citoyens de notre commune qui auront la chance d'y participer. Financièrement, l'impact d'une gratuité pour notre Commune est dérisoire. Actuellement, la participation de la Ville de Sierre est de CHF 15.– pour 100 personnes, soit CHF 1'500.–. Je m'explique : la Ville de Sierre reverse à l'organisation de la Sainte-Catherine un montant de CHF15.– par personne, donc les 150 premiers repas sont autofinancés et les 100 derniers repas au prix de CHF 30.– reviennent à CHF 1'500.– à charge de la Commune. Si demain notre Commune prenait à sa charge 250 repas au prix de CHF 15.–, cela reviendrait à CHF 3'750.–. Pour le budget de notre Commune, cette somme est marginale. Pour nos aînés, c'est un signal de reconnaissance et d'équité envers les aînés de nos communes voisines. Une question reste toutefois ouverte quant à la participation financière des Communes de la Noble-Contrée et de Salquenen pour la mise à disposition de la place par la Commune de Sierre. Rappelons enfin la nature de notre démarche : accepter ce postulat, ce n'est pas voter un chèque en blanc, c'est simplement charger l'exécutif d'étudier la faisabilité d'offrir ce repas ou à tout le moins de pratiquer le même tarif pour tout le monde. Chers collègues, je vous demande de soutenir ce postulat qui finalement ne mange pas de pain. Je vous remercie de votre attention.

Yann SANTSCHI
Merci Mme REICHEN. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN
Merci Monsieur le Président. Notre groupe, après discussion, aurait pu soutenir une proposition à un tarif unique à CHF15.– pour tous les Sierrois âgés, ceci afin de rétablir une certaine équité avec ceux qui doivent, pour les raisons qui ont été exposées tout à l'heure, payer CHF 30.– pour ce repas. Mais nous sommes très partagés sur la gratuité totale, en particulier pour les mets et surtout pour les boissons qui seraient gratuites. Offrir cette gratuité pour cette manifestation, est-ce vraiment la reconnaissance que nos aînés attendent de la Ville ? Je pense qu'elle doit se faire au moyen de prestations, de services leur permettant de vivre leur autonomie le plus longtemps possible. Je n'ai pas besoin de rappeler, dans une assemblée de notre Conseil général consacrée en partie aux comptes, quels sont les efforts que notre collectivité consent déjà pour les générations âgées. Par ailleurs, la Ville organise chaque année une fête de Noël gratuite à Sierre, à Noës et à Granges. Nous signalons aussi l'enquête de Pro Senectute mandatée par la Ville de Sierre pour connaître les besoins des anciens. Sans doute en découlera-t-il des actions plus ciblées pour le vivre-ensemble qu'un simple repas gratuit offert à tous et dont tous ne pourront pas participer une fois l'an. Nous pensons enfin que cette proposition est particulièrement malvenue, quelques mois avant le versement à chaque aîné de leur treizième rente AVS. Merci.

Yann SANTSCHI
Merci M. GERMANN Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? M. ROBYR.

Fabien ROBYR
Merci Monsieur le Président. Chères et chers collègues, le groupe socialiste s'est réjoui à la lecture de ce postulat. Nous n'imaginions pas une telle tournure sociale de la part de nos collègues bourgeois. Une générosité de l'arrosoir, pour citer leur argument préféré. Après avoir souligné combien les abonnements de bus gratuits et les toilettes allaient ruiner la Commune, vous entendrez que c'est cocasse. A titre de comparaison, lorsque le PS et la Gauche ont proposé le versement d'une treizième rente AVS, le Centre de M. CLIVAZ ne s'est pas donné la peine de la soutenir et l'UDC Valais romand soulignait qu'elle profiterait aussi aux personnes qui n'en ont pas besoin, avant que de courageusement proposer la liberté de vote. La rente minimale qui sera versée en plus est de CHF 1'260.–, ce qui représente 42 repas de la Sainte-Catherine, voire 84 pour la rente maximale. Nous considérons avoir fait notre part. Sur le fond, la proposition de cette mesure peut s'entendre, notamment afin de favoriser la sociabilité de nos aînés, dont nous connaissons la solitude, parfois lourde. Au-delà du prix, et puisque les postulants osent le mot d'inclusivité dans leur postulat, voici quelques questions. Est-ce que les transports de personnes à mobilité réduite sont organisés ? Est-ce que le menu est adapté à l'alimentation des plus anciens ? (*Réactions dans la salle*). Oui, oui ! Respectivement, est-ce que différents menus sont proposés, nos aînés étant d'origines de plus en plus différentes ? Des réponses qui permettraient peut-être effectivement d'inclure nos aînés à cette grande fête sierroise. Le groupe socialiste

laissera la liberté de vote sur ce postulat et veillera également à obtenir les réponses à ces quelques dernières questions. Je vous remercie pour votre attention.

Yann SANTSCHI
Merci M. ROBYR. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? M. ZUBER.

Jérémie ZUBER
Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, il convient de rappeler que la Ville de Sierre subventionne déjà 250 places pour le repas de la Sainte-Catherine et non 150 comme indiqué dans le texte. Cette participation permet déjà à un grand nombre d'aînés de prendre part à cette belle tradition, à un tarif préférentiel. Par ailleurs, les résultats de l'enquête menée auprès des seniors par Pro Senectute montrent que le soutien actuel de la Ville est apprécié et qu'aucune critique particulière n'a été formulée à ce sujet. Avec près de 4'000 habitants de plus de 65 ans à Sierre, il est également nécessaire de fixer certaines limites. La capacité de la tente n'est pas illimitée et il faut tenir compte des contraintes d'organisation et de sécurité. Enfin, rappelons que la Ville ne se contente pas d'un repas annuel. Elle soutient les seniors par de nombreuses actions et prestations tout au long de l'année. Le groupe du Centre ne soutiendra donc pas ce postulat.

Yann SANTSCHI
Merci M. ZUBER. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? Mme WASSMER.

Christelle WASSMER
Le groupe Vert remercie les auteurs de ce postulat d'avoir rendu le Conseil général attentif à la problématique de la précarité parmi les aînés. La Sainte-Catherine, c'est une foire associée à une Sainte. C'est une fête qui se veut inclusive. Traditionnellement, on y voyait l'opportunité de marier les « vieilles filles ». Aujourd'hui, c'est une occasion de sociabilité pour toutes les générations. Alors comment éviter que des personnes plus âgées qui vivent avec une petite retraite renoncent pour des raisons économiques à participer à la fête ? A notre avis, l'outil des subsides et des prestations sociales qui existent déjà, auxquelles les personnes qui sont dans une certaine précarité ont déjà droit, ce serait plus approprié pour répondre adéquatement à cette problématique, si c'est celle-là que vous voulez résoudre. A l'inverse, proposer la gratuité du repas de la Sainte-Catherine à tous les aînés, y compris ceux qui disposent déjà de bons moyens, est moins équitable. Par contre, s'il faut le financer, ça impliquerait des frais importants pour la Commune. On s'est aperçu qu'il y avait aussi une erreur dans le comptage, l'évaluation. De toute façon, la Commune offre déjà 250 places, je crois. Il y a déjà une prestation qui est faite. Et puis on avait aussi relevé que les aînés peuvent déjà bénéficier de goûters offerts gratuitement par la Ville lors d'autres événements, par exemple à l'approche des fêtes de Noël. Une alternative qui serait peut-être plus originale pour faire un geste sympathique envers le public des aînés, ce serait d'offrir à ceux qui atteignent par exemple leur 80^{e} ou leur 90^{e} année durant l'année, leur offrir un bon pour qu'ils puissent inviter l'élu de leur cœur au repas de la Sainte-Catherine. Nous sommes en majorité opposés à ce postulat.

Yann SANTSCHI
Merci Mme WASSEMER. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ?

Pierre BERTHOD
Oui, volontiers, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux. Là aussi, l'exécutif ne s'est pas penché, je dirais hyper attentivement, pour l'instant en tout cas, sur ce postulat. J'aimerais commencer peut-être en préambule et après avoir écouté Mme REICHEN, si j'ai bien compris, tout cela découle de la formulation du courrier qui est adressé au CMS à l'attention de nos aînés. Je ne l'ai pas lu, je pense que je l'ai signé par voie électronique, puisque peut-être pour votre bonne information, il est adressé à toutes les personnes sierroises et sierrois, donc de toute la commune, de plus de 70 ans, soit de plus de 3'000 personnes. Oui, c'est la part de notre population qui a atteint l'âge de 70 ans. Et peut-être que si la problématique, c'est la formulation du courrier, on pourrait assurément la revoir. Mais une petite précision, je m'étais renseigné il y a une année de cela, on n'est pas obligé d'aller chercher et on peut téléphoner à l'office du touriste qui réserve l'abonnement. Je vais vous raconter peut-être une anecdote personnelle. Lorsque j'étais en campagne pour la présidence de la Ville, ça s'est déroulé en deux tours pour la présidence. Et le deuxième tour, c'était après la Sainte-Catherine, ce qui

n'était plus arrivé à Sierre depuis des lustres et des lustres. Donc, en tant que candidat, il y avait la Sainte-Catherine et il y avait la journée des aînés. C'est toujours le vendredi à 11h30, les portes s'ouvrent et les aînés rentrent. Eh bien, en tant que candidat, je suis allé et j'ai serré la main à toute la salle. Toute la salle, ça veut dire les Sierrois, les gens de Noble-Contrée, les gens d'Anniviers, les gens de Salquenen, les gens de Chippis. Ils sont toujours par table. Et une dame qui a, depuis lors, atteint l'âge de 70 ans et à qui je dois l'entier respect et qui est la femme de ma vie, c'est-à-dire ma mère, m'a dit « Pierre, tu as fait ça pendant la campagne, tu vas toutes les années serrer la main des aînés ». Et donc, je suis tous les vendredis de la Sainte-Catherine à la tente et je « serre la patte » à toutes ces personnes qui me disent toutes « merci ». Ils me disent merci de l'effort que l'on fait de leur offrir ne serait-ce que la moitié des CHF 30.–, c'est-à-dire CHF 15.– pour accéder à la tente. Vous l'avez entendu, la tente fait 600 places, 250 places sont réservées pour Sierre. Il y a d'autres communes, et c'est très bien ainsi, et c'est aussi l'histoire, il y a des gens de Noble-Contrée, la Noble-Contrée offre les repas, elle n'offre pas la gratuité des boissons, personne n'offre la gratuité des boissons. Et juste parce que je me suis renseigné auprès de mes collègues des autres Communes, Chippis ne fait rien pour la Sainte-Catherine, Chalais non plus. Vous l'avez relevé, la Ville, on essaye aussi surtout de soutenir nos aînés par différents moyens en termes de festivités ou de lieux de sociabilité. Il y a les goûters, c'est des après-midi, ça a été cité, je rajouterai aussi celui des Hauts-Valaisans, la communauté haut-valaisanne a un goûter, ça se passe à Granges, ça se passe à Noës et ça se passe ici, avant c'était dans la Grande Salle ici, mais comme le nombre d'aînés qui participent à cet après-midi, il augmente, ça se passe maintenant dans la salle du Bourgeois et même la grande salle du bourgeois est trop grande pour accueillir tous les aînés. Donc en fait, par rapport au postulat, et si je le lis *in extenso*, d'offrir la gratuité à tous les Sierrois et Sierrois, ça fait 3’000 personnes, disons qu’un tiers accepterait ou serait content de venir à la choucroute de la Sainte-Catherine - et M. ROBYR, si je ne me trompe pas - mais comme j'y vais chaque année, je ne crois pas que je me trompe - il y a la choucroute, mais il y a aussi un plat à base de poulet pour les gens qui ne mangeraient pas de porc ; donc en termes d'inclusivité de repas, on pourrait s'interroger ensuite si d'un point de vue gastronomique ou plutôt en termes de qualité de nourriture, si c'est bien, mais il y a de quoi manger autre chose que du porc, c'est une certaine forme d'inclusivité. Donc tout ça pour vous dire que si un tiers des Sierrois profitaient de cette gratuité, on se retrouverait face à l'impossibilité de les accueillir, même si on enlevait tous nos amis et riverains qui traditionnellement viennent aussi à cette fête de la Sainte-Catherine. Je conclurai simplement en vous invitant, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillers généraux, je comprends la logique des outils à votre disposition, je comprends les postulats, les interpellations, mais je vous l'ai déjà dit, mais peut-être que des fois, un coup de fil à mon intention, au conseiller en charge ou pour comprendre, voir la problématique en amont… alors oui, ça ne m'offrirait peut-être pas le débat et je suis de loin un démocrate et je crois à l'importance du débat, mais vous donnerez peut-être des informations et s'il faut que nous adaptions le phrasé du courrier à l'intention de nos aînés, nous le ferons. Maintenant, je ne crois pas non plus que la gratuité soit une forme d'équité parce que, comme je dis, on n'arrivera jamais à accueillir l'entier de la population et je crois que c'est Mme WASSMER qui l'a relevé, les populations qui sont peut-être plus précaires sont aussi soutenues par d'autres moyens, mais à nouveau, les gens que je croise chaque année ce vendredi de la Sainte-Catherine sont de toutes conditions, je dirais les choses ainsi, avec le respect que je dois à ces personnes, et je vous le dis, les personnes qui ont eu la chance d'être dans les 250, en tout cas elles sont contentes, mais je n'ai jamais eu de personne qui est venue se plaindre sur ce fait. Alors bien sûr qu'ils aimeraient que ce soit gratuit, ça c'est comme tout le monde, mais j'ai entendu les différents chefs de groupe se prononcer là-dessus et sur les efforts que l'on fait à l'intention de toutes les tranches d'âge. Et je rejoins les propos qui ont été faits, l'étude de Pro Senectute qui a été menée par la Ville démontre ou montre à nouveau que ce soutien est apprécié et que ce n'est pas véritablement sur ça qu'on devra à futur mettre de l'accent pour accroître la solidarité intergénérationnelle qui est nécessaire au bon fonctionnement de notre communauté. Voilà quelques considérations de ma part, je vous remercie véritablement pour votre attention et vous invite tous à vous inscrire comme bénévoles le vendredi de la Sainte-Catherine. Oui parce qu'ils cherchent des jeunes gens et jeunes dames actives pour faire le service à ces personnes d'un certain âge qui sont tout contents - et je suis sûr qu'en tant qu'élu vous apprécierez ce moment - c'est toujours très sympathique. Surtout qu'après vous aurez la chance d'aller au bal des aînés et de danser sur scène avec des tubes de toutes les années, voilà merci.

Yann SANTSCHI
Merci Monsieur le Président.

b. Votation

Yann SANTSCHI
Nous pouvons donc passer au point 8b, votation. Les scrutateurs sont priés de se tenir prêts au comptage. Mesdames et Messieurs qui acceptez le postulat pour la gratuité totale et équitable du repas de la Sainte-Catherine, levez la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. Ceux qui sont contre, levez la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. Ceux qui s'abstiennent levez la main. Mme MATTER. M. CLIVAZ. Mme DIEFFENBACHER. M. BRUTTIN. M. CORNUZ. Alors, **il y a 11 voix pour, 37 voix contre, 4 abstentions. Ce postulat est donc refusé.**

9. INTERPELLATION RELATIVE A LA RELOCALISATION DES BARBECUES PUBLICS DE CONDEMINES

Yann SANTSCHI
Nous passons au point 9 de l'ordre du jour, interpellation relative à la relocalisation des barbecues publiques de Condémines. Comme le prévoit l'article 37 alinéa 1 du RCG, des interpellations écrites doivent être développées durant la séance du Conseil général. La parole est à vous, M. VETTER.

Yann VETTER
Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président de la Ville, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. En préambule, j'aimerais préciser que cette interpellation est le fruit du travail d'élèves de 11 CO du cycle des Liddes. Cette demande nous est remontée lors de la présentation du Conseil général que nous y avons faite avec des collègues de divers groupes de notre assemblée. Les anciens terrains de foot de Condémines sont actuellement aménagés avec diverses installations provisoires dédiées aux loisirs pour toutes et tous. On y trouve notamment des installations sportives, mais également des foyers en libre-service pour organiser des barbecues. Cependant, comme vous le savez toutes et tous, il semblerait qu'un projet se prépare à Condémines et que ces installations, très appréciées des Sierrois et des Sierroises, soient vouées à disparaître. Pour cette raison, je prie la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- La Municipalité a-t-elle identifié ou envisagé un ou plusieurs sites potentiels pour relocaliser ces barbecues publics après la disparition de Condémines ?
- Dans la négative, la Municipalité est-elle disposée à étudier cette possibilité et à associer la population ou les commissions compétentes à la recherche d'une solution de remplacement ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Yann SANTSCHI
Merci Monsieur VETTER. Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ?

Pierre BERTHOD
Oui, très rapidement, en respect de votre règlement et comme on l'a pratiqué depuis l'introduction de cet outil qu'est l'interpellation écrite, vous aurez une réponse écrite à votre interpellation dans le délai imparti, sauf erreur de ma part, de 20 jours. Réponse écrite qui, je peux vous le dire, ira dans le sens de dire qu'il y a plusieurs emplacements potentiels et que même peut-être dans le futur développement du quartier actuel de Condémines, ça pourrait être maintenu, mais qu'il y aurait d'autres emplacements en ville où il y aurait une demande. Encore faut-il aussi qu'il y ait un respect des normes incendie. C'est tout bête, mais en fait, il faut ensuite que les cendres soient correctement entreposées. On a un petit peu ce problème du côté de Géronde où, si vous voyez… on peut acheter en commerce des sortes de bacs, je ne sais pas comment ça s'appelle, des bacs à barbecue, et puis ensuite, les gens font des grillades, mais il faut qu'on trouve un système pour que ça ne finisse pas dans les Moloks au risque d'un embrasement. C'est un élément de détail, mais je pourrais vous dire, M. VETTER, que j'ai eu plaisir à lire votre interpellation et je me suis dit - mais prenez ça sous forme de boutade - mais à votre question « la Municipalité a-t-elle identifié, envisagé un ou plusieurs sites potentiels pour réaliser ses barbecues », on pourrait répondre simplement : oui. Et comme ce n'est pas dans les négatives, on ne répond pas à la

question 2. Mais on sera beaucoup plus loquaces que ce que je viens de vous dire, je vous le promets. Voilà quelques éléments sur cette première interpellation.

Yann SANTSCHI
Merci, Monsieur le Président.

10. INTERPELLATION RELATIVE A SOUS-GERONDE

Yann SANTSCHI
Nous pouvons donc passer au point 10 de l'ordre du jour, interpellation relative à Sous-Géronde. L'article 37 alinéa 1 du RCG n'ayant pas changé depuis le point précédent, la parole est à vous, Mme IMHOF.

Ursula IMHOF
Merci Monsieur le Président. C'est assez important d'être là… impressionnant aussi. C'est la première fois avec le Conseil général quasiment à mes pieds, ça me rend du coup assez nerveuse, mais je profite de la situation. Mesdames, Messieurs, chères collègues et chers collègues. De quelque direction que vous veniez en voiture à Sierre, de l'est ou de l'ouest, vous tombez inévitablement sur un chantier. On travaille sur l'autoroute vers la sortie ouest. On modifie les giratoires. Dans la ville, la reconstruction du pont Beaulieu a commencé un peu plus loin. Le bâtiment futur de l'école du design et de l'art décoratif monte chaque jour un peu. Tout cela peut nous déranger parce que la circulation est un peu gênée. Mais ces activités rassurent plutôt : nous avançons. Par contre, quand vous vous promenez sur la rive droite de Noës vers Chippis, vous vous retrouvez également devant un chantier où une affiche sur la barrière vous informe qu'on travaille pour le renforcement de la digue. Ça c'est rassurant aussi. Une fois cet obstacle contourné, vous marchez sur la rue des Peupliers et là, l'optimisme n'y est plus. Les villas au bord du Rhône sont sans vie. A l'époque, il y avait des enfants, des chiens, des chats, des lapins. Les volets sont fermés, les portes verrouillées, les barrières empêchent l'accès. Un peu plus loin, l'image est plus ou moins la même, si ce n'est pire. Le calme plat, personne autour des immeubles caractéristiques de Sous-Géronde. Ces tristes images durent depuis la crue du Rhône, il y a bientôt deux ans. C'est la désolation et la frustration devant le manque d'informations actuelles qui me motivent à déposer cette interpellation écrite et poser les questions que vous avez probablement déjà lues :

- Quel est le futur du quartier de Sous-Géronde ?
- Est-ce que les anciens habitants ont trouvé un autre logement ?
- Si c'est le cas : seuls ou avec de l'aide ?
- Est-ce qu'ils/elles ont été dédommagés ?
- Et finalement est-ce que cette crue a eu une influence sur la décharge de l'ancienne Alusuisse contenant des métaux lourds, entre autres ?

Cette interpellation ne vise pas à accuser qui que ce soit aveuglement mais à demander et recevoir des informations solides. Merci pour votre attention, votre écoute et vos réponses. Bonne soirée.

Yann SANTSCHI
Merci Mme IMHOF. Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ?

Pierre BERTHOD
Là aussi rapidement, en réitérant, comme je l'ai fait tout à l'heure pour la première interpellation, que nous allons dans la mesure de nos connaissances en tant que Ville de Sierre y répondre par écrit dans le délai imparti, vous dire et vous l'avez aussi bien compris, Mme IMHOF, que pour une série de ces questions qui relèvent pour certaines de l'aménagement du territoire, du droit des constructions, pour d'autres du droit de l'environnement et pour d'autres finalement de l'aide sociale et là donc du centre médico-social, la Ville peut répondre à une partie des questions mais il y a aussi des questions que la Ville se pose à l'intention du canton sur l'avenir pérenne de tout ce secteur et vous avez lu comme moi, peut-être, le communiqué de presse de l'Etat et vous avez compris que l'Etat du Valais allait devoir continuer ses plots en béton le long de la rue des Peupliers et ce qui fait que, en tant que Ville, je ne peux que, à nouveau, dire l'importance de la réalisation de la mesure Sierre-Chippis qui doit pérenniser tant les sites d'habitation que les sites industriels de notre région pour éviter à nouveau une crue comme elle s'est déroulée en 2024.

Quelques éléments mais donc on répondra, j'espère de manière suffisamment précise pour vous, en tout cas avec les éléments qui sont en notre possession sur les différentes questions que vous avez posées.

Yann SANTSCHI
Merci Monsieur le Président.

11. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Nous pouvons donc passer au point 11, information de la Municipalité ; voilà de nouveau à vous Monsieur le Président.

Pierre BERTHOD
Oui pardon Monsieur le Président j'ai été trop rapide… de loin pas l'envie pour moi de terminer cette séance mais on va passer aux informations de la Municipalité, puis ensuite les divers. Alors quelques informations :

STEP de Noës

STEP de Noës alors c'est toujours en lien, finalement, avec le débordement du Rhône en 2024. Vous le savez, l'installation a été mise à l'arrêt, il y a des nombreux équipements essentiels qui ont été endommagés ou qui ont été détruits pour en citer quelques-uns c'est l'alimentation électrique, la distribution de gaz, les pompes, les vannes, les systèmes de commande ou encore de ventilation. Et je dois là remercier les collaborateurs de l'association intercommunale et du service communal de l'environnement parce que les premiers traitements des eaux usées ont pu être remis en service dès le 4 juillet 2024, soit seulement trois jours après la catastrophe. La remise en état s'est poursuivie par étapes, le bassin de décantation a été remis en fonction en mars 2025 et depuis le début de ce mois de juin la STEP a retrouvé l'intégralité de sa capacité de traitement. Ce résultat, c'est le fruit d'un important travail d'évaluation, de planification et de reconstruction ; et à ce jour 242 appels d'offres et commandes ont été lancés et plusieurs dizaines d'entreprises spécialisées sont intervenues sur ce site. Quelques travaux de finition restent encore à réaliser dans les prochains mois et, en parallèle au projet… au lancement pardon du projet d'extension de la STEP qui pourra accueillir notamment le traitement des micropolluants. Le coût total des réparations devra ou devrait plutôt dépasser les 8 millions de francs donc à la charge de cette intercommunale mais une majeure partie de ces frais sont pris en charge par les assurances. C'était la première information.

Chef du service d'exploitation

La deuxième information concerne le nouveau chef du service d'exploitation. Vous le savez, vous avez approuvé que nous portions cette nouvelle fonction au sein de notre administration et j'ai aujourd'hui le plaisir de vous annoncer l'engagement de M. Christian HABEGGER au poste de chef du service, du nouveau service d'exploitation de la Ville de Sierre dès le 1er octobre prochain. Pour rappel aussi ce nouveau service regroupera plusieurs secteurs essentiels au bon fonctionnement de notre collectivité, c'est-à-dire les concierges des bâtiments communaux, les équipes de la voirie, les collaborateurs des parcs et jardins ainsi que le service de la sécurité civile. Cette évolution s'inscrit dans une volonté claire de renforcer l'efficience de notre administration en rassemblant au sein d'une même entité les activités liées à l'exploitation et à l'entretien de nos infrastructures. Nous avons l'espérance ainsi de favoriser une meilleure coordination des équipes, une utilisation optimisée des ressources et un service de qualité durable et sécurisé à l'intention de notre population. La création de ce service constitue également une étape importante du projet administration 2030 ; cette démarche vise à préparer l'administration communale sierroise aux défis des prochaines années notamment en anticipant le renouvellement de plusieurs postes de chefs de services et de cadres qui atteindront prochainement l'âge de la retraite. L'objectif, vous le savez aussi, est de garantir une transition maîtrisée, de préserver les compétences au sein de l'institution et d'adapter progressivement notre organisation aux besoins futurs de la Ville. M. HABEGGER est ingénieur HES en génie civil. Il a été durant 15 ans directeur d'agence d'un grand groupe d'ingénierie et donc il rejoindra l'administration sierroise dès le 1er octobre prochain.

Calendrier

Vous rappeler deux dates : la Ville de Sierre a lancé un concours de projets portant sur l'aménagement de nouveaux espaces publics et leur intégration dans une vision d'ensemble dans le quartier des Glariers. Alors le jury s'est réuni début mai afin d'analyser 15 dossiers reçus et à l'issue des délibérations un projet a été désigné et plusieurs prix ont été attribués ; et donc les résultats - et je vous invite à venir, c'est très intéressant - les résultats seront dévoilés à l'occasion du vernissage du concours : ça sera le 25 juin 2026 à 17h00 dans la salle de gym de Borzuat, donc dans la salle de gym rénovée de l'école de Borzuat, le 25 juin à 17h00. Je profite également, et pour terminer, de cette prise de parole pour vous annoncer que l'inauguration du nouveau centre scolaire de Borzuat se fera officiellement le 13 octobre prochain à 17h00, 13 octobre prochain à 17h00 et, plus proche dans le temps, pour celles et ceux qui ont la possibilité, petit rappel : lundi prochain à 11h00 pour l'inauguration du nouvel espace réaménagé de Champétroz ; donc 13 octobre à 17h00, vous recevrez l'information mais déjà notez, si vous le désirez, l'inauguration du centre scolaire de Borzuat ; à vous dire que le lendemain toute la population sierroise sera invitée, si elle le désire, à visiter ce centre scolaire et puis lundi prochain à 11h00 l'inauguration du nouvel espace réaménagé de Champétroz.
J'en ai terminé Monsieur le Président.

Yann SANTSCHI
Merci Monsieur le Président.

12. DIVERS

Yann SANTSCHI
Nous pouvons donc passer au dernier point de l'ordre du jour, les divers. Alors petite info juste pour commencer concernant les postulats « Pour l'introduction d'un budget participatif » et « Rues de la Signièse et Guillamo sans chicane » qui ont été déposés le 25 novembre 2025, la Municipalité a demandé un délai de six mois supplémentaires pour y répondre car il faut du temps pour réunir les éléments nécessaires aux réponses. Ça c'était pour l'info et maintenant comme à l'accoutumée, nous attendons trois questions avant de céder la parole à la Municipalité pour les réponses ; veuillez annoncer votre nom avant chaque intervention, à faire au micro bien évidemment, afin qu'il figure dans le procès-verbal. La parole est au plénum. M. ROBYR.

Fabien ROBYR
Merci Monsieur le Président, Fabien ROBYR du coup. La circulation à travers le village de Muraz ne cesse d'augmenter et le village tend de plus en plus à devenir un axe de transit vers la Noble-Contrée, notamment aux heures de pointe. Nous avons entendu que des changements et travaux sont prévus à Muraz. L'exécutif peut-il nous dire si ce projet est toujours d'actualité ; si oui quel est le calendrier prévu et est-ce qu'il est prévu de consulter éventuellement la société de développement ou le Conseil général par sa commission du développement durable sur ce projet ? Je vous remercie

Yann SANTSCHI
Merci M. ROBYR., quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? M. VOUARDOUX.

Eric VOUARDOUX
Mesdames, Messieurs, en vos titres et fonctions, chers collègues, cher public. Comme vous le savez, le projet Valais Arena/écoquartier Viva me tient particulièrement à cœur. Or, malgré mes interventions répétées, je ne peux que constater que ce dossier semble sans cesse reporté, au détriment de la clarté due aux élus du Conseil général, ainsi qu'à la population. Je souhaite dès lors vous soumettre mes questions concernant le contrat final qui aurait dû être signé entre les partenaires du projet, ainsi que la procédure interne devant suivre sa signature.
Sur l'absence du contrat final signé : étant donné que la population a validé le projet Valais Arena/écoquartier Viva il y a bientôt une année, et que le contrat final n'est pas encore signé à ce jour, pourriez-vous nous présenter la feuille de route de la Ville pour les étapes restantes jusqu'à la conclusion de cet accord ? Plus précisément :

- Quelles sont les démarches encore en cours ou en attente ?
- Quels services ou partenaires doivent encore être consultés ?
- Quels sont les jalons et délais prévus par la Municipalité pour parvenir à la signature ?

- Et quels éléments expliquent l'absence d'avancement visible depuis la votation populaire ?
Sur la procédure interne après la signature : une fois le contrat final signé avec les partenaires du projet, pouvez-vous préciser quel est le processus interne que la Commune doit suivre pour valider formellement ce contrat ?
Merci par avance pour vos réponses.

Yann SANTSCHI
Merci M. VOUARDOUX. Y a-t-il encore une question avant que nous passions aux réponses ? Mme WASSMER.

Christelle WASSMER
Christelle WASSMER. Notre groupe a encore une question à propos d'une information qui a été donnée au Conseil général lors d'un précédent plénum. D'après ce que vous aviez dit, le canton du Valais, par son service de l'environnement, ainsi que l'entreprise Rio Tinto et Metallwerke Refonda, avaient annoncé une séance d'information sur les HAP, c'est les hydrocarbures aromatiques polycycliques. C'était une séance d'information qui était destinée aux résidents et propriétaires de sols pollués de Chippis et Sous-Géronde. Elle est censée avoir lieu le 31 mars 2026. Nous sommes intéressés de nous 'y rendre, mais apparemment elle a été reportée. Est-ce que vous pouvez nous communiquer la nouvelle date ?

Yann SANTSCHI
Merci Mme WASSMER. La parole est à vous Monsieur le Président.

Pierre BERTHOD
Merci Monsieur le Président. Peut-être avant de répondre aux trois questions, déjà préciser - et je remercie le bureau d'avoir accepté un délai supplémentaire - mais j'aimerais vous rassurer, si vous nous avez octroyé les six mois demandés pour répondre aux deux postulats qui ont été déposés en décembre je crois 2025, on ne va pas utiliser l'entier de ces six mois, il nous faut encore quelques semaines, mois pour aboutir et donc vous aurez les réponses ces prochains temps, mais pas dans un délai aussi long.
Sur les trois questions, les deux dernières m'ayant été adressées ou ayant été adressées à la Ville, je pourrai m'appuyer sur des éléments écrits.
Merci pour la première question posée par M. ROBYR, concernant les travaux à Muraz. Je vois deux éléments. Oui, le projet de travaux à Muraz avance, mais la problématique que vous soulevez finalement est toute autre. Moi je pense qu'on est plutôt face à une problématique où actuellement, sur Veyras notamment, il y a des travaux sur la route cantonale qui fait qu'il y a un report de circulation par des axes qui sont censés être « riverains autorisés » sur territoire de notre contrée et qui arrivent ensuite à Muraz et qui surchargent finalement ce quartier, ce village de Muraz, parce qu'en fait le projet de réaménagement de Muraz qui prendra du temps, qui sera fait sur plusieurs années, qui doit être fait conjointement avec les services souterrains, c'est-à-dire les eaux, le gaz, etc., n'empêchera pas la circulation. Mais là, ce qui me vient à l'esprit, c'est qu'en fait, on est de nouveau, je suis désolé de revenir encore là-dessus, mais face à la problématique qu'on n'a pas à Sierre de routes de contournement et que les véhicules « s'emphysiquent » là où ils le peuvent, que ce soit ici au centre-ville, à l'avenue des Ecoles, aux heures de pointe ou là je pense que les habitants de Miège et de Veyras notamment, ils profitent et ils passent par, je ne sais pas le nom de la rue, mais par cette rue qui arrive ensuite à la rue de Muraz pour éviter les travaux ou éviter le trafic. Je pourrais, à ce propos-là, solliciter le service de la sécurité pour regarder que notre police effectue un contrôle de vitesse, mais aussi, je ne sais pas si la route côté sierrois est « riverains autorisés » ou pas, mais voir si, en fait, les signalisations routières sont suivies. Donc ce ne sont pas ces travaux à Muraz qui vont solutionner la problématique de la circulation, je dirais malheureusement. C'est un sujet, les routes de contournement, que je ne puis que, là aussi, toujours dire à notre députation de ne pas lâcher, parce qu'elle viendra peut-être dans 20 ans, mais il ne faut pas lâcher des dossiers pour tenter de les faire avancer.
Ensuite, dans l'ordre, merci M. VOUARDOUX de me poser ces questions, c'est important. Merci aussi de me l'avoir remis en préambule, ce qui me permet d'avoir quelques éléments de réponses que vous lirez et qu'on pourra aussi, si vous le voulez, vous transmettre. Donc, le contrat final, le principal point, je vous l'avais déjà exprimé en février, mais le principal point à régler, il est financier. Il consistait à concrétiser la contribution des secteurs 2 et 3 dans la santé économique de la patinoire. C'est un point qui dépend de l'IBUS de ces secteurs et du rendement qui en découle. Ces points, ils ont fait l'objet de discussions à deux niveaux. Entre la Ville, en niveau 1,

entre la Ville et Urban Project, et 2, entre Urban Project et 1875 Finance. Avec, en parallèle, la finalisation des règles constructives des secteurs 2 et 3 qui seront intégrées au PAZ/RCCZ. Ces points sont maintenant en voie de finalisation et le contrat final intégrera les divers scénarios possibles en fonction des éléments qui passeront la rampe des processus d'acceptation de la réglementation. Ces discussions n'ont pas empêché le projet d'avancer avec les premiers appels d'offres faits par Urban Project pour sélectionner les prestataires pour la partie conception de la patinoire. Au niveau foncier, Urban Project a également passé des promesses de vente avec des propriétaires privés du secteur 2. La conception intérieure de la patinoire a été développée en détail entre Sierre Valais Sport et Urban Project, Sierre Valais Sport étant le futur locataire de la structure. Votre question au niveau des délais : le cadre contractuel global qui est l'élément essentiel pour nous, il sera transmis dans sa version définitive début juillet - je ne veux pas vous faire de fausses promesses mais je pense que début juillet c'est raisonnable - et ensuite, il sera soumis pour approbation aux instances décisionnelles de la Ville et des privés, assurément, d'ici la fin de l'été, mais vous le savez, l'été continue jusqu'à fin septembre. D'ici la fin de l'été, ce sera le cas. Et ensuite, pour votre question au niveau du processus interne, le contrat final, et ça depuis le début, nous y tenons et je l'avais déjà exprimé, ce contrat final reste dans le cadre de la décision du Conseil communal, du Conseil général et respectivement celle qui a été validée en référendum par la population. Donc concrètement, ensuite, les prochaines étapes qui impliqueront le législatif seront celles liées au PAZ/RCCZ. Concernant l'absence ou les déficits ou les défauts de communication, je ne peux que vous dire, à nouveau, que nos partenaires privés ont décidé d'informer le public une fois le cadre contractuel validé par les parties. Ceci étant, je vous le rappelle ou le répète, ce que je viens de dire, c'est qu'au niveau opérationnel, les travaux avancent et le calendrier prévisionnel d'une mise à l'enquête de la patinoire est toujours prévu fin 2026/début 2027. Et pour l'heure, en tout cas, pour l'heure, ça, c'est toujours l'objectif de nos partenaires privés.
Et pour votre question, Mme WASSMER, concernant la séance d'information sur les HAP, vous l'avez bien dit, les hydrocarbures aromatiques polycycliques, c'est effectivement une séance qui est du ressort du service cantonal de l'environnement, qui est en charge de ce dossier. Et l'actualité qui était liée aux instabilités des Fios dans le Val d'Anniviers a conduit les services cantonaux à modifier leur planification de communication, notamment par rapport à la commune de Chippis. Je pense qu'ils ne voulaient pas dire aux Chippiards que le Val d'Anniviers allait leur tomber dessus et qu'ensuite, il fallait enlever 30 centimètres de terre sur tout leur territoire, en l'espace de deux semaines. Mais comme vous l'avez relevé, en fait, ils avaient annoncé qu'une séance d'informations serait faite avant l'été. Or, pour l'heure, en tout cas, on n'a plus du tout de nouvelles de la part du service du canton. On va profiter de votre intervention pour prendre contact avec les responsables cantonaux afin de fixer une nouvelle date. Mais en fait, c'est surtout la Commune de Chippis qui doit fixer la date parce que c'est principalement les terrains, en tout cas l'entier quasiment du territoire de Chippis, où il est important d'avoir une bonne information. Voilà, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président.

Yann SANTSCHI
Merci, Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres questions ? Mme PETRICS.

Lidia PETRICS
Voilà, donc, moi, je n'ai pas préparé ma question. Donc, c'est une intervention et c'est spécial vu que c'est les divers, ce n'est pas une question pour le Conseil communal, mais pour le bureau du Conseil général. Donc, à l'image de l'UDC, sur quelle base légale le président, à titre unilatéral, peut-il retirer un objet à l'ordre du jour ? Bref, je vous laisse reméditer là-dessus. Je voulais juste revenir par rapport au débat qu'il y a eu sur ce qu'on devait voter aujourd'hui. Donc, l'intervention de notre collègue BRIGANTE qui a dit que, certainement, on pouvait amender des objets, c'est juste. La base légale, actuellement, existe à l'article 26 du règlement du Conseil général. Toutefois, dire qu'un potentiel recours pourra être déposé, c'est tout à fait erroné car ce n'est pas le processus du processus ordinaire législatif à l'assemblée primaire. Parce que le règlement du Conseil général est adopté et il n'est en aucun cas soumis pour ratification au Conseil d'Etat. Et il n'est également pas soumis au référendum et il rentre immédiatement en vigueur dès son adoption. Donc, je pense que le débat a été clos d'une manière générale parce que vous avez tous eu peur d'un éventuel référendum, et notre président a décidé, à titre unilatéral, de retirer cet objet du jour, malgré qu'on a voté et qu'on était tous d'accord, selon le processus de traiter de cet objet. Je trouve ça très dommage. Donc, c'était juste ce que je voulais dire.

Yann SANTSCHI
Merci, Mme PETRICS. Je prends note de votre remarque. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? Si tel n'est pas le cas, avant de clôturer la séance, voici la date du prochain plénum ordinaire de cette année, **le mercredi 16 décembre à 18h30**. Un grand merci à Mme Elisabeth MARCHETTI pour la rédaction du procès-verbal et à Mme VUILLERMOZ pour la mise en place de la salle et le service de l'apéritif. Merci également pour votre participation aux débats ainsi qu'au public et à la presse pour leur présence. La seconde séance plénière ordinaire de 2026 est close, bonne soirée à tous ! (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 21h30.

Conseil général de Sierre

Le président :

Yann SANTSCHI



Le secrétaire :

Tony SABINO



Abréviations :

PLR	:	parti libéral-radical
PS	:	parti socialiste
UDC	:	union démocratique du centre
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable
IBUS	:	indice brut d'utilisation du sol
RCG	:	règlement du Conseil général

ANNEXE 1

Réponse à l'interpellation déposée par le conseiller général Yann Vetter relative à la relocalisation des barbecues publics de Condémines

Enoncé de la question

Le 10 juin 2026, le conseiller général Yann Vetter a déposé une interpellation sur la relocalisation des barbecues publics de Condémines, dont voici le texte :

Interpellation

Conformément à l'article 37 du Règlement du Conseil général

Titre : Relocalisation des barbecues publics de Condémines

Auteur : Yann Vetter

Dans l'attente de la construction du nouveau quartier de Condémines, les anciens terrains ont été aménagés avec des infrastructures temporaires dédiées aux loisirs. Parmi ces aménagements mis à disposition, les barbecues publics connaissent un succès particulier durant la saison estivale, favorisant la convivialité et les rencontres.

Ces barbecues devront malheureusement disparaître lorsque le chantier de la patinoire débutera. Face à ce constat, il est légitime de se demander si la Ville entend pérenniser ce type d'infrastructure, qui répond à un besoin social et récréatif clairement exprimé par la population.

Dès lors, je vous prie de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle identifié ou envisagé un ou plusieurs sites potentiels pour relocaliser ces barbecues publics après la disparition de ceux de Condémines ?
2. Dans la négative, la Municipalité est-elle disposée à étudier cette possibilité et à associer la population ou les commissions compétentes à la recherche d'une solution de remplacement ?

Dans l'attente de votre retour, nous vous remercions de votre attention et de votre engagement pour le bien-être de notre population.

Yann Vetter



Réponses

Contexte

En 2022, le Conseil municipal acceptait d'aménager l'Espace Condémines afin de proposer une nouvelle offre pour les familles au cœur de la ville, un lieu intergénérationnel de loisirs, favorisant le retour de la biodiversité et du développement durable. Celui-ci devait conserver un caractère provisoire. Pour cette raison, les aménagements réalisés sont légers et faciles à déplacer.

Parmi les objets installés se trouvent des barbecues qui font l'objet de la présente interpellation.

Réponses aux questions

1. **La municipalité a-t-elle identifié ou envisagé un pour plusieurs sites potentiels pour relocaliser ces barbecues publics ?**
2. **La municipalité est-elle disposée à étudier ce remplacement et à associer la population ou les commissions compétentes à la recherche d'une solution de remplacement ?**

La municipalité a identifié plusieurs site potentiels pour installer des barbecues publics.

- **Condémines** : Le périmètre de Condémines pourrait continuer à accueillir ce type d'installation. De nombreuses options sont ouvertes sur l'ambiance recherchée du futur quartier. Cette infrastructure légère pourrait également faire partie des activateurs du site, de manière pérenne ou à nouveau de manière provisoire, par ex. autour du théâtre.

- **Champétroz** : Un autre lieu pourrait être celui de Champétroz. Le peu de places de stationnement à proximité pourrait être un obstacle à cet aménagement. La SD de Muraz avait interpellé la municipalité en 2020 et en 2026 pour demander l'installation à Champétroz d'un tableau électrique pour manifestation et de WC publics. La municipalité a pour le moment privilégié des aménagements qui mettent plus l'accent sur la nature. Toutefois, si le site devait évoluer pour devenir un lieu de rassemblement ou de fête, il semblerait judicieux de poursuivre le dialogue avec elle.

- **Géronde** : La municipalité se questionne sur l'équipement complémentaire nécessaire à Géronde. Elle constate, durant les beaux jours, un grand nombre d'utilisateurs de petits barbecues jetables. Ceux-ci présentent un risque de feu important car ils sont parfois déposés dans les moloks ou les poubelles alors qu'ils ne sont pas complétement froids. La récurrence de cette problématique rend la recherche de solution nécessaire, par exemple par l'installation d'un fut métallique sans couvercle, comme à Condémines. Cette solution pourrait être testée afin de vérifier qu'elle ne serve pas à d'autres type de déchets et dans l'affirmative, des barbecues fixes pourraient être envisagés.

- **Glariers** : Le site des Glariers pourrait répondre à ce besoin. A la suite du concours d'espace publics, des aménagements provisoires avec une intégration de la population sont envisagés. L'ASLEC qui a participé à l'élaboration du cahier des charges du concours et fait office de relais entre l'administration et le quartier, pourrait accompagner la mise sur pied d'un groupe représentatif de la population.

Pierre Berthod
Président

Benoît Emery
Secrétaire municipal

Sierre, le 18 juin 2026

ANNEXE 2

Réponse à l'interpellation déposée par la conseillère générale Ursula Imhof relative à Sous-Géronde

Enoncé de la question

Le 10 juin 2026, la conseillère générale Ursula Imhof a déposé une interpellation sur Sous-Géronde, dont voici le texte :

Interpellation écrite (RCG Art 37)

Thème : Sous-Géronde

Auteure : Ursula Imhof

Historique / exposé des faits :

D'ici peu nous allons vivre les deux ans de la crue du Rhône survenue pendant le week-end du 29-30 juin 2024 où une grande partie de la région s'est retrouvée sous l'eau. Les traces sont encore visibles : quelques déchets par ci et par là, des maisons abandonnées, des villas au bord du fleuve vides et barricadées ...

Cette situation me semble inquiétante et les suites concrètes qui ont été données à ces malheureux évènements ne sont pas vraiment claires. N'ayant pas reçu des réponses précises quant à l'évolution à court et moyen terme de ce site je demande au Conseil Municipal de répondre aux questions suivantes :

- Quel est le futur du quartier de Sous-Géronde ?
- Est-ce que les anciens habitant ont trouvé un autre logement ?
- Est-ce qu'ils/elles ont été dédommagé/es ?
- Est-ce que cette crue a exercé une influence sur la décharge de l'ancienne Alusuisse contenant surtout des métaux lourds ?

Dans l'attente de votre retour, je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette interpellation.



Ursula Imhof

Réponses aux questions

3. Quel est le futur du quartier de Sous-Géronde ?

Aujourd'hui comme dans le passé, Sous-Géronde a une vocation de logement, d'activités industrielles, artisanales ou de recherche et de loisirs en lien avec la nature et le paysage.

Le quartier de Sous-Géronde se compose de plusieurs sous-secteurs : le secteur nord-est qui va de la route de Transit à la colline de Plantzette - ce secteur est habité -, le secteur sud-ouest - avec le Technopôle et les usines ainsi que les villas qui bordent le Rhône - ainsi que le secteur sud-est compris entre la route de Transit, la route de Sous-Géronde, le Rhône et la colline de Géronde.

Sur le secteur sud-est, les immeubles d'habitation sont en cours de rénovation par les propriétaires et ont accueilli les premiers locataires. Le restaurant le Lion d'Or a pu ouvrir. Le secteur sud-est dans son ensemble fait l'objet d'une planification spéciale. En effet, un cahier des charges est en cours de travail en collaboration avec les propriétaires principaux et la section Patrimoine du Service cantonal infrastructure et patrimoine (SIP) afin de déterminer le cadre pour sa densification tout en garantissant la mise en valeur du patrimoine existant. La valeur historique du site se caractérise principalement par les dimensions des volumes existants, les toitures et la relation du bâti aux espaces extérieurs. Une procédure de mise sous protection de la parcelle 6225 est analysée. Au sud de ce périmètre, les villas situées au-delà de la digue sont condamnées. Elles se situent dans le lit du Rhône et il n'est plus autorisé d'y habiter.

Afin de protéger le Technopôle et l'ensemble du site industriel des usines d'aluminium qui ont repris leur activité, les villas qui bordent le Rhône au sud des usines sont vouées à la démolition car l'Etat du Valais y prévoit la création d'une digue qui sera provisoire dans un premier temps dans l'attente des aménagements complets de la mesure de correction du Rhône du secteur Sierre-Chippis.

4. Est-ce que les anciens habitants ont trouvé un autre logement ?

Dans la première phase de la crise, une majorité des habitants de Sous-Géronde a trouvé des solutions de logement transitoires (proches, famille, amis). 18 personnes ont néanmoins été hébergées en abris PC dès le 30 juin. A la demande de la Ville, un accueil hôtelier a été mis en place par le entre médico-social dès la fermeture de l'abris PC du Bourgeois pour ces 18 personnes. Elles ont toutes trouvé un logement dans les semaines suivantes.

Dans la deuxième phase de la crise (normalisation), une partie des habitants impactés par les intempéries a été en mesure de réintégrer leur logement, après travaux. Tous ceux qui n'ont pas eu l'autorisation de réintégrer leur habitat ont aujourd'hui retrouvé un logement, soit dans le district soit hors district.

5. Est-ce qu'ils/elles ont été dédommagés ?

Dans la première phase de la crise (du 30 juin au 6 juillet 2024), la Ville de Sierre a mandaté le Centre médico-social pour la mise en place d'un dispositif d'accès à l'aide d'urgence de la Chaîne du bonheur. Ce dispositif a bénéficié très rapidement à de nombreuses familles : 104 ménages, soit 186 adultes et 52 enfants y ont eu recours. Le montant distribué dès le début juillet 2024 aux familles s'est élevé à CHF 578'500.-.

Dans la deuxième phase de la crise (normalisation), un suivi systématique des personnes touchées a été mis en place par le CMS, avec la distribution de l'aide transitoire de la Chaîne du bonheur, en coordination avec les autorités communales et le canton. Une assistante sociale a été engagée dès le 12 août 2024 par le CMS pour assurer ce suivi, qui s'est prolongé jusqu'en fin 2025 (financé par la Chaîne du Bonheur). 213 demandes d'aide transitoire ont été traitées par l'assistante sociale. Un montant total de CHF 2'629'187.- a été distribué (état au 28 mai 2026), provenant exclusivement de la Chaîne du bonheur.

En plus du suivi social, un suivi psychologique a été proposé par le CMS de Sierre, avec un financement de la Chaîne du bonheur.

La question de l'indemnisation des propriétaires, notamment pour le déblaiement du limon, a fait l'objet d'un traitement particulier. Le canton a décidé que le financement du déblaiement (pour les parcelles éligibles) serait assuré par la Chaîne du Bonheur (80%), Fondssuisse (10%) et le canton (10% restants).

A notre connaissance, les habitants n'ont pas reçu d'aide directe du canton du Valais.

6. Est-ce que cette crue a exercé une influence sur la décharge de l'ancienne Alusuisse contenant surtout des métaux lourds ?

Dans le secteur de Sous-Géronde plusieurs sites liés aux activités industrielles des usines de fonderie et d'usinage d'aluminium sont inscrites au cadastre cantonal des sites pollués. Il y est enregistré que l'assainissement de l'ancienne décharge de l'usine de Sierre est terminé, tout en maintenant ce site pollué sous surveillance. Cette surveillance, comme celles de l'ensemble des sites qui y sont soumis, est réalisée sous l'Autorité du service cantonal de l'environnement.

La crue du Rhône ayant occasionné un élèvement du niveau de la nappe phréatique une augmentation ponctuelle des niveaux de polluants (fluorures) a été enregistrée sans toutefois atteindre des seuils alarmants. Ce phénomène est lié à la mobilisation de pollutions résiduelles situées dans les sols hors de la zone de battement habituel des eaux souterraines.

Pierre Berthod
Président

Benoît Emery
Secrétaire municipal

Sierre, le 18 juin 2026